



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité



2024

**MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION
DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS ENTRE 1933 ET 1945**

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

Mission de recherche
et de restitution
des biens culturels
spoliés entre 1933
et 1945

Rapport d'activité
2024

Plus de 80 ans après les faits, la politique de réparation des spoliations de biens culturels entre 1933 et 1945 n'est pas, et ne peut être, terminée. Au contraire, le travail s'amplifie. Les obstacles juridiques ont été surmontés ; partout dans les musées, les bibliothèques, les personnels s'informent, se forment, s'engagent. La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS), créée en 2019 pour porter cette politique publique, accompagne et soutient cette dynamique. Deux lois ont été votées, des groupes de travail se sont créés ou ont été relancés, des méthodes de recherche ont été élaborées.

Un vrai mouvement est en marche comme le montre la multiplicité des actions de la M2RS présentées dans ce rapport. Plus qu'un rapport d'activité classique, il s'agit de montrer la diversité des engagements de la M2RS depuis presque six ans.

L'ambition que nous avons pour les biens culturels spoliés s'articulait autour de deux points principaux : recherche et restitution.

La recherche : aujourd'hui, de nouveaux projets de recherche apparaissent dans les musées et les bibliothèques, souvent avec l'aide du ministère de la Culture ; des œuvres à la provenance douteuse sont identifiées ; les formations se multiplient ; les réseaux nationaux ou internationaux de chercheurs se développent ; de nouvelles archives sont disponibles et mises en ligne.

Les restitutions : les restitutions de biens « Musées nationaux récupération » (MNR) ont augmenté, en grande partie grâce à des groupes de recherche rassemblant des acteurs de l'administration, des musées et des archives ; les restitutions des œuvres appartenant aux collections publiques, autrefois très difficiles, sont désormais possibles grâce à la loi-cadre du 22 juillet 2023. Des œuvres d'art et des livres des collections publiques seront bientôt ainsi restitués.

Lorsque nous parvenons à une restitution, ce moment nous rappelle, si besoin en était, le sens de ces recherches, de cette réparation – qui peut aussi prendre la forme de l'indemnisation, car, très souvent, les œuvres ont disparu et ne peuvent être retrouvées. Il s'agit d'une reconnaissance : la reconnaissance aujourd'hui, par la France, par la République, de la spoliation et de la persécution subies hier par une famille, cible des spoliations antisémites ; et la reconnaissance du fait que ces persécutions ont laissé des traces, plus ou moins enfouies, plus ou moins dites, dans les familles, au fil des générations. Cette histoire ne finit pas et nous devons en avoir conscience.

Les recherches permettent aussi des rencontres. Prendre contact avec une famille, répondre à sa demande, aller la chercher, c'est aussi entrer dans son histoire et même un peu dans son intimité ; la réapparition de ces objets, qui (re)surgissent du passé, est aussi un moment bouleversant pour les descendants et ayants droit, un moment que partagent, d'une certaine manière, les membres de la M2RS.

La tâche reste immense. La dette est toujours là. Mais nous tous, à la M2RS, avec l'ensemble des acteurs – autres services du ministère de la Culture, Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, musées, bibliothèques, centres d'archives, chercheurs de provenance indépendants, chercheurs académiques, généalogistes, avocats et, bien sûr, les familles –, progressons, ensemble.

Que l'engagement et l'enthousiasme de l'équipe de la M2RS, des chercheurs indépendants qui ont travaillé ou travaillent à ses côtés, des vacataires et des stagiaires qui l'ont accompagnée, soient salués !

David Zivie

chef de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945

Sommaire

07 LA MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS ENTRE 1933 ET 1945

07 OBJECTIFS

08 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

11 PORTER UNE POLITIQUE DE RÉPARATION

11 UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LA COMMISSION POUR LA RESTITUTION
DES BIENS ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE SPOLIATIONS
ANTISÉMITES (CIVS)

11 UNE ACTION EN FAVEUR DES RESTITUTIONS DE BIENS CONSERVÉS
DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

22 UNE POLITIQUE ANCRÉE DANS UN RÉSEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

24 UNE VOLONTÉ DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

27 RÉPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

29 INDEMNISATION DES ŒUVRES SPOLIÉES EN FRANCE
ET NON RETROUVÉES

30 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES ŒUVRES SPOLIÉES
EN FRANCE ET RESTITUTION

32 RÉPONSES AUX DEMANDES DE RESTITUTIONS

35 S'ENGAGER DANS LA RECHERCHE PROACTIVE

- 35 ENCOURAGER ET FACILITER LA RECHERCHE DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES
- 36 LES MNR : GESTION DES ŒUVRES ET RECHERCHE DE PROVENANCE
- 40 RECHERCHE D'ŒUVRES SPOLIÉES PRÉSENTES DANS LES COLLECTIONS NATIONALES
- 41 ÉLARGISSEMENT DE LA RECHERCHE AUX ŒUVRES DES COLLECTIONS TERRITORIALES
- 42 DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LES LIVRES SPOLIÉS PRÉSENTS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

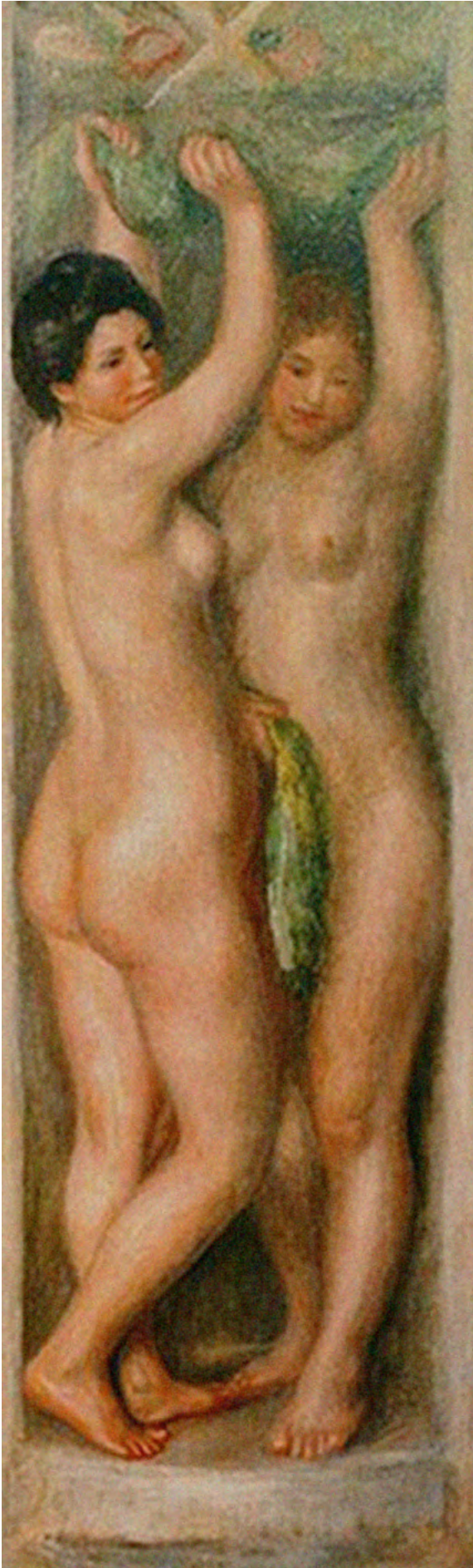
47 ÉLABORER UNE MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

- 47 NOUVELLES PERSPECTIVES DE RECHERCHE
- 49 DÉFINITION ET DIFFUSION DE MÉTHODES ET OUTILS DE RECHERCHES
- 51 FORMATION DES PROFESSIONNELS
- 54 RAPPROCHEMENT AVEC LES ACTEURS DE LA RECHERCHE EN ALLEMAGNE

57 DIFFUSER L'EXPERTISE

- 57 SÉMINAIRE « PATRIMOINE SPOLIÉ PENDANT LA PÉRIODE DU NAZISME » (INHA, M2RS, INP)
- 58 INTERVENTIONS DANS DES COLLOQUES
- 60 PARTICIPATION À DES EXPOSITIONS
- 62 PUBLICATIONS

63 ANNEXES



La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945

OBJECTIFS

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS) relève du Secrétariat général du ministère de la Culture ; elle est rattachée au Service des affaires juridiques et internationales.

Sa création en avril 2019 fait suite à la demande faite par le Premier ministre au ministère de la Culture et à la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' le 22 juillet 2018, de « faire mieux » en matière de recherche et de restitution des œuvres d'art spoliées aux familles juives.

La M2RS prolonge l'action menée précédemment par le service des musées de France de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, en matière de recherche et de restitutions.

Elle est chargée de piloter et d'animer la politique publique de réparation des spoliations de biens culturels intervenues pendant la période du nazisme, et de contribuer à la mémoire de ces persécutions et de leurs victimes. Elle contribue à identifier et mieux connaître les œuvres à la provenance douteuse conservées par les institutions publiques.

La M2RS est compétente :

- pour l'ensemble des spoliations de biens culturels intervenues en France pendant la Seconde Guerre mondiale, que les biens soient aujourd'hui localisés ou non ;
- pour les spoliations de biens culturels intervenues en Europe entre 1933 et 1945 lorsque le bien culturel spolié se trouve aujourd'hui en France, tout particulièrement lorsqu'il appartient aux collections publiques ou qu'il relève de la catégorie des biens « Musées nationaux récupération » (MNR) placés sous la garde des musées nationaux.

L'essentiel des spoliations traitées par la M2RS est constitué des spoliations antisémites visant les Juifs ou les personnes considérées comme telles, organisées par le régime nazi et ses complices, tout particulièrement le régime de Vichy, ou perpétrées par divers auteurs dans le contexte des persécutions nazies.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'ÉQUIPE

La M2RS est composée de 6 agents permanents, accompagnés par des chercheurs indépendants prestataires de la Mission.

Les agents actuellement en poste :



© Julia Genet, ADAGP, Paris, 2024

David Zivie, administrateur de l'État au ministère de la Culture, est le chef de la M2RS depuis sa création en 2019, après avoir publié un rapport sur les politiques de recherche des biens spoliés, « Des traces subsistent dans des registres » (2018). Auparavant, il a notamment été directeur adjoint de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale (2012-2015) et conseiller chargé du patrimoine et de l'architecture au cabinet de deux ministres de la Culture (2015-2017).



© Julia Genet, ADAGP, Paris, 2024

Muriel de Bastier, attachée principale d'administration, historienne de l'art de formation, est chargée de recherches à la M2RS depuis sa création en 2019. Elle anime les recherches relatives aux livres spoliés et conçoit et coordonne les formations de sensibilisation des acteurs culturels. Elle a travaillé comme chargée de recherches sur les MNR au musée du Louvre pour la Mission Mattéoli (1998-1999), avant de poursuivre sa carrière au sein de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) (2000-2019).



© Julia Genet, ADAGP, Paris, 2024

Gitta Ho, agente contractuelle, docteur en histoire de l'art de l'Université de Hambourg, est chargée de recherches à la M2RS depuis 2023. Elle coordonne les échanges avec les acteurs de la recherche de provenance en Allemagne. Elle est notamment l'auteure de *George Grosz et la France, Reimer*, 2016. Elle a fait partie de l'équipe de recherche de provenance sur les œuvres d'art retrouvées chez Cornelius Gurlitt (2020-2023). Elle a travaillé comme chercheuse de provenance au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, en Suisse, dans le cadre d'un projet de recherche sur le legs Amez-Droz (2019-2021).



© Julia Genet, ADAGP, Paris, 2024

Frederike Clara Mulot, agente contractuelle, historienne de l'art, est chargée de recherches à la M2RS depuis 2023. Elle coordonne les projets de recherche de provenance dans les musées territoriaux. Elle a, à partir de 2010, été chercheuse de provenance indépendante impliquée dans un grand nombre de projets de recherches scientifiques relevant de commanditaires publics et privés internationaux. En parallèle, elle a réalisé des missions d'inventaire du patrimoine dans différentes régions françaises et a travaillé plusieurs années dans une maison de vente aux enchères en Allemagne.



Isabelle Rouge-Ducos, conservatrice en chef du patrimoine, est chargée de recherches au sein de la M2RS depuis 2020. Elle a notamment la charge de la gestion et du suivi des biens MNR. Diplômée de l'École nationale des chartes, archiviste-paléographe, docteur en histoire de l'art de l'École pratique des hautes études, elle est l'auteur d'ouvrages sur l'histoire de la sculpture et du marché de l'art, notamment *Le Crieur et le marteau – Histoire des commissaires-priseurs de Paris (1801-1945)*, Belin, 2013. Elle a travaillé aux Archives nationales (2006-2011) et au musée national Picasso-Paris (2017-2020).



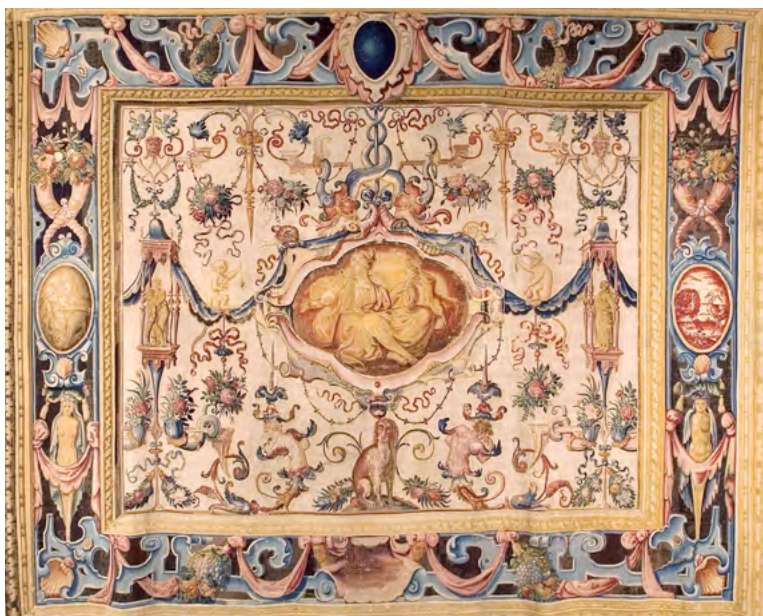
Elsa Vernier-Lopin, agente contractuelle, historienne de l'art de formation, est chargée de recherches à la M2RS depuis sa création en 2019. Elle assure notamment la coordination des recherches dans le cadre des dossiers ouverts devant la CIVS et a piloté la série de podcasts « À la trace », six histoires d'œuvres spoliées pendant la période du nazisme. Elle a fait partie de l'équipe de recherche de provenance sur les œuvres d'art retrouvées chez Cornelius Gurlitt (2015-2017) et a également travaillé pour la CIVS (2016-2019).

BUDGET DE RECHERCHE

Outre ces six postes, la M2RS peut faire appel à des vacataires et des stagiaires, selon les disponibilités financières du ministère. En outre, elle est dotée d'un budget annuel de 220 000 € consacrés au financement de travaux de recherche.

Les missions confiées aux chercheurs indépendants sont diverses, allant du soutien aux recherches de provenance portant sur les collections des musées nationaux (musée d'Orsay, musée national d'art moderne) ou territoriaux (musée de Sens), à l'étude de dossiers déposés auprès de la CIVS par des familles sur l'ensemble de la spoliation subie par leurs aïeux, de recherches de provenance approfondies sur des œuvres ou des livres, en passant par des travaux de médiation et de valorisation (podcast « À la trace ») ou des travaux plus ponctuels de constitution de bases de données.

Le travail effectué par les chercheurs indépendants est suivi par les membres de la M2RS et le résultat de leurs travaux est discuté au sein de l'équipe. Les chercheurs indépendants s'engagent à respecter la confidentialité des informations qu'ils traitent et n'ont pas accès à la totalité des données de la M2RS, mais seulement aux données relatives au dossier qui leur est confié.



Porter une politique de réparation

Si les spoliations de biens culturels ne peuvent et ne doivent résumer l'ensemble des spoliations commises pendant la période nazie, elles en sont bien l'un des témoignages. Elles s'inscrivent plus largement dans l'entreprise de persécution et de destruction des Juifs d'Europe et se rattachent ainsi au projet génocidaire nazi. En outre, les biens culturels sont, pour une partie d'entre eux, plus facilement identifiables, et peuvent donc être restitués aux ayants droit des victimes. C'est une exigence morale de connaissance et de mémoire, et de restitution, qui justifie l'existence de la M2RS.

UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LA COMMISSION POUR LA RESTITUTION DES BIENS ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE SPOLIATIONS ANTISÉMITES (CIVS)

La M2RS est étroitement liée à la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) créée en 1999, placée auprès du Premier ministre, devenue en 2024 la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (toujours CIVS).

S'ils estiment avoir identifié un bien culturel spolié, les descendants d'une personne spoliée, ou la M2RS, un musée ou une bibliothèque, peuvent saisir la CIVS pour obtenir une mesure de réparation. Celle-ci consiste en une restitution si le bien est conservé dans une collection publique française ou placé sous la garde des musées nationaux (biens MNR) ou en une indemnisation si le bien, spolié en France pendant l'Occupation, n'est pas localisé et ne peut être restitué.

La répartition des tâches entre la M2RS et la CIVS obéit à un principe clair : la M2RS effectue des recherches sur les biens culturels spoliés, en lien avec les musées et bibliothèques, tandis que la CIVS donne son avis sur les faits de spoliation et recommande, le cas échéant, une mesure de réparation.

La M2RS est ainsi un acteur essentiel de la politique de réparation des spoliations.

UNE ACTION EN FAVEUR DES RESTITUTIONS DE BIENS CONSERVÉS DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'action de la M2RS est en grande partie tournée vers les restitutions de biens culturels spoliés présents dans les institutions publiques, qu'il s'agisse de biens MNR, d'œuvres appartenant aux collections publiques ou de livres des bibliothèques publiques. Même si une autre part importante de l'activité de la M2RS porte sur la recherche de biens spoliés qui ne seront pas localisés mais qui peuvent être indemnisés, la restitution est effectivement un objectif politique majeur, rappelé par les gouvernements successifs depuis la fin des années 1990 et plus encore depuis une dizaine d'années. Le Premier ministre, en 2018, appelait à « faire mieux »

en matière de restitution des œuvres conservées dans les musées. Le vote unanime des parlementaires, appelés par deux fois, en 2022 et 2023, à se prononcer sur la restitution de certains biens et sur les modalités de cette restitution, a mis en lumière l'enjeu capital de la politique de réparation des spoliations. Par la restitution d'un bien qui ne devrait pas, n'aurait pas dû, être présent dans une collection publique, les pouvoirs publics, nationaux ou territoriaux, reconnaissent la spoliation et la violence subies par ses propriétaires ; c'est un acte de justice, et un acte de mémoire.

Les modalités de restitution sont toujours laissées au choix des ayants droit. La restitution peut donner lieu à une cérémonie publique, présidée par le ou la ministre de la Culture, en présence de la presse. Elle peut à l'inverse se dérouler dans la plus grande discrétion avec un simple retrait des biens par les propriétaires légitimes dans les réserves du musée. Les cérémonies publiques constituent des événements très particuliers, souvent chargés en émotion. Le ou la ministre prend la parole, rappelant la responsabilité de l'État, et les familles peuvent évoquer l'histoire de leur ancêtre spolié.

RESTITUTIONS D'ŒUVRES MNR

L'État restitue depuis longtemps des œuvres «Musées nationaux récupération» (MNR), ces œuvres principalement rapportées d'Allemagne après la guerre, qui n'appartiennent pas aux collections publiques mais sont seulement confiées à la garde provisoire des musées nationaux. Les œuvres MNR peuvent être restituées par décision du Premier ministre sur recommandation de la CIVS, ou, si le bien n'a pas été spolié dans le cadre des persécutions antisémites, sur proposition du ministère de la Culture.

La M2RS a poursuivi le travail de restitution des œuvres MNR. Au 31 décembre 2024, le nombre de biens MNR restitués depuis 1950 s'élève à 179. S'y ajoutent 14 biens ramenés d'Allemagne et restitués avant d'avoir été inventoriés comme MNR, ou confiés à la garde du musée d'art et d'histoire du Judaïsme, soit un total de 193 biens MNR et équivalents restitués depuis 1950. Depuis 2013, on compte 80 restitutions, dont 52 à l'initiative de l'administration et des musées.

Depuis la création de la M2RS, 55 biens MNR ou équivalents ont été restitués, les recherches ayant été conduites ou lancées, pour certains d'entre eux, avant la création de la M2RS. Parmi ces 55 œuvres, 7 ont été restituées au cours de trois cérémonies publiques présidées par la ministre de la Culture (restitution aux ayants droit d'Élie Levi-Valensin et de Hugo Simon en 2021 ; restitution aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann et de Harry Fuld junior en 2023 ; restitution aux ayants droit de Grégoire Schusterman en 2024).



Cérémonie de restitution du 1^{er} juillet 2021 d'un tableau de Max Pechstein, *Nus dans un paysage* (R29P), aux ayants droit de Hugo et Gertrud Simon et d'un sac à phylactères aux ayants droit d'Élie-Léon et Georges Lévi-Valensin, avec la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin ©Ministère de la Culture



Cérémonie de restitution du 18 avril 2023 de deux tableaux de l'école padovane (MNR 253) et de l'école florentine (MNR 246) du XV^e siècle aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann et d'une sculpture de l'entourage de Gil de Siloé (XV^e siècle) (RFR 41) aux ayants droit de Harry Fuld junior, avec la ministre de la Culture Rima Abdul Malak ©Alain Jocard



Cérémonie de restitution du 16 mai 2024 des tableaux d'Auguste Renoir, *Cariatides* (MNR 198), et d'Alfred Sisley, *Les Péniches* (MNR 206), aux ayants droit de Grégoire Schusterman, avec la ministre de la Culture Rachida Dati ©Chang Martin/MC/SIPA PRESS

Discours de Rachida Dati, ministre de la Culture, prononcé le 16 mai 2024 à l'occasion de la restitution aux ayants droit de Grégoire Schusterman de deux tableaux de Renoir (MNR 198) et Sisley (MNR 206) spoliés en 1941

« Notre politique des restitutions a une valeur immense. Pour hier, mais aussi pour aujourd'hui. Car en rendant ses œuvres à leurs propriétaires légitimes et à leurs descendants, on permet de rompre le cycle de l'injustice. On permet à des familles de reconstruire des souvenirs, un passé et une mémoire. »

Ces deux œuvres MNR étaient jusqu'alors confiées à la garde des musées nationaux et avaient été déposées au musée Renoir de Cagnes-sur-Mer (MNR 198) et au musée de Dieppe (MNR 206).

Les services du ministère de la Culture et la CIVS ont répondu positivement à la demande de restitution des ayants droit de la famille Schusterman.

Après des recherches effectuées par la M2RS à la demande de la famille de Grégoire Schusterman, la CIVS a considéré le 17 novembre 2023 que Grégoire Schusterman, quoique marchand d'art, avait vendu ces deux tableaux sous la contrainte, à Paris en mars 1941, en raison des persécutions antisémites, pour fuir la capitale et assurer sa subsistance pendant la guerre ; il s'agissait donc de ventes forcées. La Commission a, par conséquent, recommandé la restitution des deux œuvres aux ayants droit de Grégoire Schusterman. Suivant l'avis de la Commission, le Premier ministre a décidé le 11 avril 2024 la restitution des deux œuvres à la famille du marchand.



Grégoire Schusterman à Deauville, années 1950 ou 1960 ©ayants droit Schusterman

RESTITUTIONS D'ŒUVRES DES COLLECTIONS PUBLIQUES : ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Les spoliations peuvent concerner des biens entrés dans les collections publiques, par achat, don ou legs, depuis 1933. Or – jusqu'en 2023 – le droit du patrimoine ne permettait pas de faire sortir ces biens des collections publiques, même si la spoliation était démontrée, en raison du principe d'inaliénabilité des collections publiques inscrit dans le code du patrimoine. Ainsi, une œuvre des collections publiques (État ou collectivités territoriales), reconnue comme spoliée, ne pouvait être restituée aisément.

En cas de découverte d'une œuvre spoliée dans une collection publique, il était cependant possible pour le propriétaire public de conclure un accord amiable avec les ayants droit, pouvant prendre la forme d'une transaction financière : le propriétaire reconnaissait le caractère spolié de l'œuvre et conservait l'œuvre dans la collection publique, sans avoir à la restituer, contre compensation financière.

En l'état du droit, avant 2023, la restitution avec sortie de l'œuvre des collections publiques ne pouvait être autorisée que par la loi. Une loi visant spécifiquement les biens restitués devait en effet être votée pour autoriser la sortie du domaine public. De telles lois, dites loi d'espèce, ne pouvaient être présentées de façon régulière par le Gouvernement, compte tenu de la lourdeur du processus législatif et du calendrier parlementaire. Une seule loi de ce type a été votée pour ce qui concerne les biens spoliés dans le cadre des persécutions antisémites : la loi du 21 février 2022. Par la suite, la nécessité d'un nouveau dispositif de restitution des biens spoliés appartenant aux collections publiques est devenue évidente ; ce dispositif a été créé par la loi-cadre du 22 juillet 2023.

Quinze œuvres des collections françaises restituées par la loi d'espèce du 21 février 2022

La loi du 21 février 2022 relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites, adoptée à l'unanimité, a permis la restitution ou remise de 15 œuvres des collections publiques françaises.

C'est la première loi qui permet la sortie du domaine public d'œuvres d'art spoliées pendant la période nazie. Elle autorise la restitution ou remise de 14 œuvres des collections nationales et d'une œuvre des collections de la ville de Sannois (Val d'Oise), œuvres spoliées par les nazis à leurs propriétaires juifs ou acquises par l'État pendant l'Occupation dans des conditions troubles.

La M2RS a été très engagée dans la préparation de ce projet de loi. Elle a activement contribué à son élaboration (rédaction, étude d'impact, notes et fiches pour le cabinet de la ministre, réunions interministérielles, échanges avec les députée et sénatrice rapporteuses du texte, présence en commission et en séance publique, etc.), en lien avec la sous-direction des affaires juridiques du Secrétariat général et le service des musées de France.

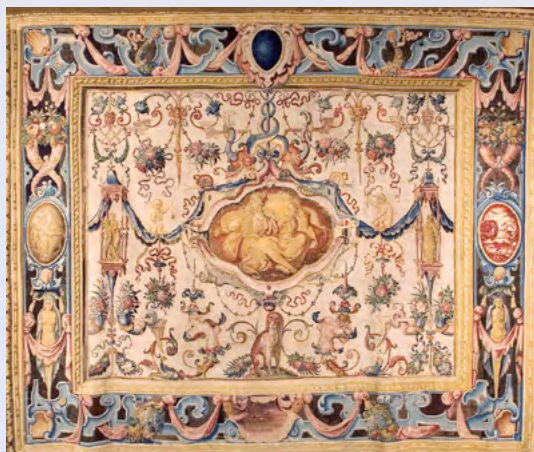
La loi portait sur quatre cas de spoliation ou d'acquisition douteuse différents :

Rosiers sous les arbres de Gustav Klimt, ayants droit de Nora Stiasny : ce tableau a été vendu sous la contrainte en août 1938 à Vienne par Nora Stiasny. La M2RS a été particulièrement impliquée dans les recherches. En étroite collaboration avec les chercheurs autrichiens et le musée d'Orsay, la M2RS a tenté de répondre aux multiples questions que posait cette recherche : identification des différents tableaux ayant appartenu à la famille Zuckerckandl, transmission des œuvres au sein de la famille dans les années 1920, évolution du titre des œuvres, analyse des cadres des tableaux, identification des acteurs et propriétaires successifs de l'œuvre, etc.

Un accord entre la ville de Brive-la-Gaillarde et les ayants droit de la famille Drey

Acquise en 1995 par le musée Labenche de Brive-la-Gaillarde avec le soutien de l'État et de la région Limousin auprès d'une galerie d'art, la tapisserie de la manufacture de Mortlake, *L'Odorat*, s'est révélée avoir fait l'objet d'une vente forcée par les nazis. Installée à Munich, la maison d'art A. S. Drey, dont les propriétaires étaient juifs, a en effet été contrainte de vendre ses collections, dans le cadre d'une vente de liquidation, chez le marchand Paul Graupe les 17 et 18 juin 1936 ; la tapisserie figurait sur le catalogue de la vente sous le numéro 493. Comme souvent pendant la période nazie, les œuvres vendues sous la contrainte l'ont été à vil prix : la tapisserie, estimée 4 000 Reichsmark (RM), a été cédée 1 400 RM. La tapisserie a par la suite disparu et, hormis un autre passage en vente aux enchères en 1953 à Paris, de nombreuses incertitudes demeurent sur son parcours entre 1936 et 1995.

Grâce à une étude conduite par les ayants droit de la maison d'art A. S. Drey et la M2RS avec l'appui du musée du Louvre, la correspondance entre la tapisserie vendue en 1936 et celle du musée Labenche a été établie en 2020. En vertu des principes de Washington de 1998 sur les œuvres d'art volées par le régime nazi, un accord amiable a été conclu entre la Ville de Brive et les ayants droit Drey en décembre 2020 : la Ville de Brive a versé une compensation financière aux ayants droit et la tapisserie figure désormais légitimement dans les collections du musée Labenche.



L'Odorat, tapisserie de haute lisse, Manufacture royale de Mortlake – Angleterre, 1630-1636, monogramme de Francis Crane « FC », laine et soie, 335 x 405 cm ©musée Labenche



Détail du retissage d'un singe qui a permis de rapprocher la tapisserie du musée Labenche de la tapisserie spoliée à la famille Drey ©musée Labenche

Douze œuvres de Jean-Louis Forain, Constantin Guys, Pierre-Jules Mène, Henry Monnier et Camille Roqueplan, ayants droit d'Armand Dorville : ces œuvres ont été remises aux ayants droit d'Armand Dorville en raison du contexte contestable de leur acquisition par les musées nationaux en 1942, à Nice, lors d'une vente publique placée sous administration provisoire par le Commissariat général aux questions juives. Dans ce dossier, les recherches de la M2RS n'ont pas tant porté sur le parcours des œuvres, très clairement établi, que sur les circonstances de la vente et sur ses suites, afin que la CIVS puisse donner un avis sur le caractère spoliateur ou non de la vente.

Carrefour à Sannois de Maurice Utrillo, ayants droit de Georges Bernheim : les recherches sur la provenance du tableau, dont le marchand d'art Georges Bernheim avait été spolié à Paris en décembre 1940, avaient déjà été menées lors de la création de la M2RS. La CIVS, dans une recommandation du 16 février 2018, avait recommandé la restitution de l'œuvre. Le conseil municipal de Sannois avait adopté à l'unanimité le 31 mai 2018 une délibération favorable à la restitution. Celle-ci n'avait cependant pu être mise en œuvre en raison du caractère inaliénable du tableau, qui appartenait au domaine public mobilier de la commune. Le vote d'une loi de restitution était nécessaire pour autoriser la sortie du domaine public. Le délai de quatre ans qui sépare la recommandation de restitution et l'autorisation législative de restitution illustre, si cela était nécessaire, le fait que le recours aux lois d'espèce ralentissait le processus de restitution.

Le Père de Marc Chagall, ayants droit de David Cender : la demande des ayants droit de David Cender de restitution du tableau *Le Père* de Marc Chagall, volé à Lodz, en Pologne, en 1940, et entré dans les collections nationales en 1988 par dation en paiement des droits de succession, a amené la M2RS à travailler sur les traces de l'artiste lui-même, en lien avec le musée national d'art moderne et le Comité Chagall qui a ouvert ses archives à la recherche. La M2RS s'est aussi intéressée à cette occasion au marché de l'art en Pologne avant la Seconde Guerre mondiale et à l'histoire des spoliations d'œuvres d'art en Pologne, avec l'appui d'une chercheuse polonaise.

Les 15 œuvres visées par la loi ont été restituées ou remises dans les mois suivants le vote de la loi :

- *Rosiers sous les arbres* de Klimt aux ayants droit de Nora Stiasny : 23 mars 2022
- *Le Père* de Marc Chagall aux ayants droit de David Cender : 1^{er} avril 2022
- 12 œuvres aux ayants droit d'Armand Dorville : 13 mai et 3 juin 2022
- *Carrefour à Sannois* de Maurice Utrillo aux ayants droit de Georges Bernheim : 19 mai 2022

La « loi-cadre » du 22 juillet 2023

La loi d'espèce du 21 février 2022, première loi de ce type, a montré que l'obligation de présenter un projet de loi au Parlement pour chaque objet devant être restitué était source de longueur et de complexité. En outre, même s'il ne peut être estimé de façon précise, le nombre de restitutions est destiné à augmenter puisque des recherches sont désormais entreprises sur la provenance des œuvres des collections publiques. C'est pourquoi tous les acteurs du processus de recherche, de même que les différents acteurs du processus législatif – Conseil d'État, députés, sénateurs – se sont montrés défavorables au recours à des lois d'espèce, revenant à intervalle régulier et de façon rapprochée, pour restituer au cas par cas les œuvres spoliées identifiées dans les collections publiques.

Ils se sont donc prononcés en faveur d'une « loi-cadre », créant un dispositif de restitution ne reposant plus sur une autorisation législative spécifique. La ministre de la Culture a ainsi annoncé début 2023 la prochaine présentation d'un projet de loi-cadre de restitution des biens spoliés pendant la période nazie et appartenant aux collections publiques.

Restitution du tableau de Gustav Klimt, *Rosiers sous les arbres*, aux ayants droit de Nora Stiasny

Le ministère de la Culture a restitué le 23 mars 2022 le tableau de Gustav Klimt, *Rosiers sous les arbres*, aux ayants droit de sa propriétaire spoliée à Vienne en 1938, Eleonore (Nora) Stiasny.

Entré dans les collections nationales en 1980 dans le cadre de la préfiguration du musée d'Orsay, *Rosiers sous les arbres* avait été acquis sur le marché de l'art après d'importantes recherches conduites selon les connaissances alors disponibles ; aucun élément ne permettait à l'époque de présumer une spoliation. Cependant, après des recherches menées à la fois par une chercheuse indépendante autrichienne, par la galerie du Belvédère à Vienne et, en France, par le musée d'Orsay et la M2RS, il est apparu que *Rosiers sous les arbres* correspondait au tableau intitulé *Pommier* qui avait appartenu à Nora Stiasny.

Nièce des grands collectionneurs juifs autrichiens Viktor et Paula Zuckerkandl, Nora Stiasny avait, en août 1938, quelques mois après l'Anschluss et le début des persécutions antisémites, été contrainte de vendre son tableau pour un montant très inférieur au prix du marché. Nora Stiasny a été déportée et assassinée en 1942, comme sa mère, son mari et son fils.

Discours de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de l'annonce du lancement du processus de restitution de *Rosiers sous les arbres*, le 15 mars 2021

« Dans le monde de la culture, dans les musées et les bibliothèques, la mémoire de la persécution et de la Shoah est également présente. Peut-être devrait-elle l'être plus. Car les institutions culturelles, dans l'Europe entière, ont été liées à cette histoire, malgré elles ou parfois par complicité ; des œuvres d'art et des livres spoliés sont toujours conservés dans les collections publiques, des objets qui ne devraient pas être là, qui n'auraient jamais dû être là. »



Nora Stiasny, son fils Otto (à gauche), ses neveux Viktor et Rudi Müller-Hofmann
©ayants droit Stiasny



La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, annonçant la prochaine restitution du tableau *Rosiers sous les arbres*, le 15 mars 2021.

©Alain JOCARD / POOL / AF

Le 23 juillet 2023 a été publiée au *Journal officiel* la loi relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat, et promulguée par le président de la République le 22 juillet.



Séance du Sénat le 23 mai 2023, discussion du projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 ©Sénat

Cette loi crée dans la partie législative du code du patrimoine une dérogation au principe d'inaliénabilité des collections publiques ; elle fixe un cadre permettant la sortie du domaine public des biens spoliés appartenant aux collections publiques afin de les restituer à leurs propriétaires légitimes, sans avoir à recourir à des textes législatifs spécifiques (« lois d'espèce »).

La décision de sortie des collections publiques est prise par le propriétaire public après avis d'une commission indépendante chargée de se prononcer sur les faits de spoliation : la CIVS.

Loi du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945

Quels biens ? Œuvres d'art, livres, instruments de musique, etc., appartenant aux collections publiques.

Quelles spoliations ? Pillages, confiscations, «aryanisation», ventes contraintes, etc. dans le contexte des persécutions antisémites.

Quels spoliateurs ? Les autorités allemandes et leurs alliés et collaborateurs, dont l'«État français», et les personnes inspirées par les nazis et les circonstances.

Quelles dates de spoliation ? À tout moment durant la période nazie, entre le 30 janvier 1933 et le 8 mai 1945.

Quels lieux de spoliation ? Partout, dès lors que la spoliation a eu lieu dans le contexte des persécutions antisémites (France, Allemagne, Autriche, Pologne, autres pays d'Europe...).

Le décret d'application de la loi, daté du 5 janvier 2024, a été publié le 6 janvier ; il reprend en outre la totalité du statut de la CIVS, qui devient la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, en gardant le même acronyme. Le décret fixe notamment dans le détail la procédure de restitution et détermine des délais pour l'examen des demandes de restitution d'œuvres relevant des collections publiques présentées par les ayants droit.

Comme pour la loi d'espèce du 21 février 2022, la M2RS s'est engagée fortement dans le processus de préparation et de discussion de la loi-cadre puis dans le processus d'élaboration du décret, là encore avec la sous-direction des affaires juridiques du Secrétariat général et le service des musées de France : notes au cabinet de la ministre, rédaction du projet de loi et du décret, étude d'impact de la loi, réunions interministérielles, examen par le Conseil d'État, examen du projet de loi par les deux assemblées en commission puis en séance publique, accompagnement de la ministre, etc.

Exonération de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) pour les biens culturels spoliés restitués par les personnes publiques

Loi de finances pour 2024 du 29 décembre 2023, article 25

Quelques mois après l'adoption de la loi-cadre de restitution, la loi de finances pour 2024 a prévu l'exonération de droits de mutation à titre gratuit sur le bien restitué : les ayants droit du propriétaire du bien culturel restitué n'ont pas à régler de droits sur le bien restitué au titre de la succession de la personne spoliée.

Cette exonération vaut pour toutes les restitutions d'œuvres spoliées pendant la période 1933-1945 : les œuvres restituées dans le cadre de la loi du 22 juillet 2023 comme les œuvres MNR et les œuvres restituées en application de l'ordonnance du 21 avril 1945.

Cette exonération répond à la privation de jouissance du bien spolié pendant au moins 80 ans. Avec cette mesure, le bien spolié restitué retourne dans le patrimoine des ayants droit de la victime sans imposition.

RESTITUTIONS D'ŒUVRES NE RELEVANT PAS DES COLLECTIONS PUBLIQUES OU DES BIENS MNR

Au-delà des biens MNR et des œuvres des collections publiques, la M2RS peut être amenée à intervenir auprès des ayants droit de familles spoliées pour les aider dans leurs démarches de restitution à l'étranger ou auprès de propriétaires privés ou publics. Le processus est souvent long et peu ou pas encadré ; les familles peuvent avoir besoin de soutien pour aller jusqu'au terme de la démarche, qui peut concerner un particulier, un acteur du marché de l'art ou un musée étranger.

La M2RS peut ainsi être amenée à intervenir en cas d'apparition d'une œuvre à la provenance douteuse sur le marché de l'art. Le signalement peut venir des familles spoliées, des recherches proactives de la M2RS ou des professionnels du marché de l'art. La M2RS joue alors un rôle de médiation.

Récemment, la M2RS a appuyé les demandes des descendants de l'artiste Chana Orloff pour obtenir la restitution d'une sculpture représentant son fils, *Didi*, spoliée dans son atelier parisien en 1942. Bloquée depuis 2008 aux États-Unis entre son détenteur et une maison de vente, l'œuvre a enfin pu être restituée en 2023 grâce aux démarches conjointes de l'avocate de la famille, de la M2RS et du musée d'art et d'histoire du Judaïsme, où la sculpture est exposée depuis novembre 2023.



La sculpture de *L'enfant Didi*,
©Ateliers-musée Chana Orloff

Dans des circonstances différentes, la M2RS œuvre depuis 2020 à la restitution d'un tableau de Modigliani conservé au musée Sprengel de Hanovre, spolié à Paris en 1941 chez Michel Georges Dreyfus, connu sous le nom de Michel Georges-Michel, journaliste, artiste et écrivain. Au cours de nombreux échanges avec le musée, la M2RS a pu démontrer que le propriétaire était bien Michel Georges-Michel et a fourni tous les éléments nécessaires au musée Sprengel de Hanovre. Le musée et la ville de Hanovre, convaincus par ces recherches, ont annoncé en février 2024 la restitution de l'œuvre.

PROPOSITIONS SPONTANÉES DE RESTITUTION DE LA PART DE PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Depuis quelques années, l'administration reçoit régulièrement des propositions de restitution de biens de la part de personnes privées, essentiellement en Allemagne. Elles contactent la M2RS ou la CIVS pour rendre à leur propriétaire légitime des biens qui sont en possession de leur famille depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'elles pensent être d'origine probablement ou assurément douteuse. Les détenteurs actuels de ces biens ignorent souvent leur provenance exacte et la façon dont leur aïeul s'est retrouvé en leur possession. La M2RS tente alors d'identifier le propriétaire initial, peut-être spolié, et les circonstances de l'éventuelle spoliation ; la CIVS recherche par la suite les ayants droit du propriétaire spolié.

Ainsi, après avoir reçu deux tableaux de Lionel Floch d'une famille allemande qui les détenaient depuis la guerre, la ville d'Audierne (Finistère) les a restitués à ses propriétaires légitimes en avril 2023. Dans des circonstances inconnues, le soldat Max Müller avait ramené en Allemagne deux toiles du peintre quimpérois Lionel Floch (1895-1972). Les recherches, menées conjointement par la CIVS et la M2RS, ont permis d'identifier le propriétaire spolié. Les deux tableaux lui avaient été volés à Audierne par les troupes allemandes lors de l'occupation de sa villa.

UNE POLITIQUE ANCRÉE DANS UN RÉSEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

UNE PRATIQUE GUIDÉE PAR LES PRINCIPES DE WASHINGTON DE 1998

La M2RS a participé en 2023 à l'actualisation des Principes de Washington, qui a abouti en mars 2024.

Le 3 décembre 1998, 44 États ont approuvé les Principes de la Conférence de Washington sur l'art confisqué par les nazis, qui préconisent notamment la recherche de « solutions justes et équitables » pour répondre aux difficultés soulevées par les spoliations de biens culturels. Ces principes ont ensuite été commentés et précisés dans la Déclaration du Forum de Vilnius du 5 octobre 2000, approuvée par 38 États, dans la Déclaration de Terezin du 30 juin 2009, approuvée par 47 États, et dans les lignes directrices et bonnes pratiques de Terezin de 2010. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de la Conférence de Washington, plus de 20 pays – dont la France – ont élaboré un nouveau texte complétant les Principes de 1998, proposé par le Département d'État américain et la *World Jewish Restitution Organization*. Ces propositions (« Best Practices ») ont été adoptées et rendues publiques le 5 mars 2024 ; juridiquement non contraignantes, elles permettent de clarifier et d'améliorer la mise en œuvre des Principes de Washington.

La M2RS a participé, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'élaboration du texte et à la discussion avec les différents États, notamment à l'occasion d'une réunion au Département d'État à Washington en novembre 2023.



Réunion au Département d'État américain (US Department of State) avec les représentants de plus de 10 pays (envoyés spéciaux, ambassadeurs, experts) sur la restitution des biens culturels spoliés pendant la période nazie, Washington DC, 1^{er} novembre 2023 ©WJRO

RÉSEAU DES COMMISSIONS DE RESTITUTION

La M2RS fait partie, avec la CIVS, d'un réseau rassemblant les commissions de restitution des biens culturels de cinq pays d'Europe : l'Allemagne, l'Autriche, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Les commissions, dont les missions ne sont pas strictement identiques – la France est le seul pays à indemniser les familles au titre des biens spoliés, et sans se limiter aux biens culturels, tandis que les autres commissions ne se prononcent que sur une éventuelle restitution de biens culturels -, échangent régulièrement sur leurs pratiques.

En mai 2024, à Londres, une table ronde à laquelle participait la M2RS, a permis de souligner les enjeux de l'indemnisation et de la restitution des biens culturels spoliés et de faire écho aux « bonnes pratiques » adoptées en mars 2024 par 25 pays à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de Washington de 1998.

Les cinq commissions se sont retrouvées une nouvelle fois en octobre 2024 à Paris. Pendant un an, la France, représentée par la CIVS et la M2RS, préside ce réseau. Elle anime la coopération multilatérale en organisant des séances de travail entre les commissions et des événements publics, ainsi que la production de publications conjointes.



Le réseau des commissions à Paris,
1^{er} octobre 2024,
©CIVS

Le réseau publie régulièrement une newsletter en anglais.
Pour s'abonner et recevoir automatiquement les prochains numéros de la newsletter,
contacter civs.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr.

UNE VOLONTÉ DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

CRÉATION DE PAGES INTERNET SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Depuis avril 2022, la M2RS dispose de nombreuses pages sur le site internet du ministère de la Culture, consacrées à la recherche et la restitution des biens culturels, ainsi qu'à la documentation et aux outils nécessaires à la recherche :

www.culture.gouv.fr/spoliations-restitutions-1933-1945.

Le site propose des informations sur les œuvres d'art MNR ainsi que sur l'ensemble des restitutions de biens culturels. Un accès à la documentation historique et juridique permet au public de mieux connaître l'histoire et les enjeux des spoliations.

Pour aller plus loin, le site propose également une méthodologie et présente les nombreuses bases de données disponibles. Ces pages donnent enfin accès à la base de données Rose-Valland (MNR-Jeu de Paume), qui présente l'ensemble des biens MNR, chaque objet disposant d'une notice.

RÉALISATION DE LA SÉRIE DE PODCASTS « À LA TRACE »

La politique de réparation mise en place depuis plus de vingt ans et renforcée depuis la création de la M2RS doit être mieux connue du public, de même que le travail conduit par le ministère de la Culture et les différents acteurs culturels. La M2RS a ainsi souhaité proposer une nouvelle forme de diffusion et une nouvelle approche de la question des spoliations, en racontant les histoires personnelles et familiales que révèlent les dossiers de recherche, en mettant en avant les familles et les ayants droit des victimes de spoliations.

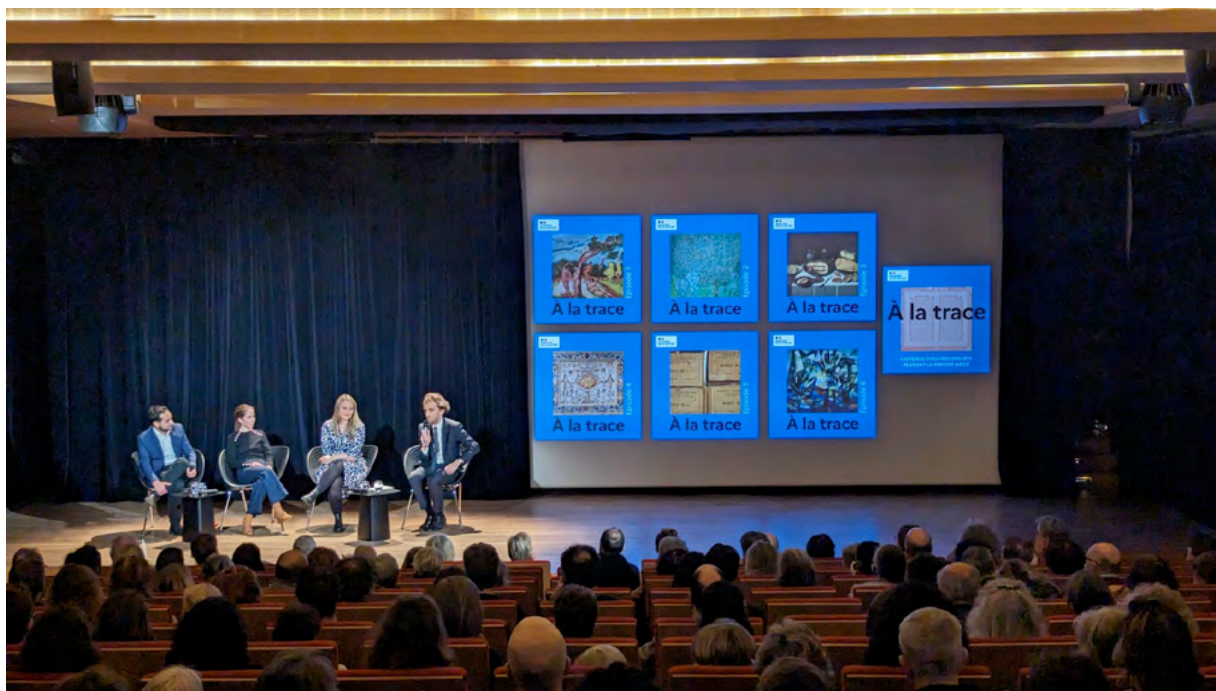
Le 15 mars 2023, la M2RS a lancé la série de podcasts, « À la trace », écrits par Léa Veinstein, réalisés par Arnaud Forest et racontés par l'actrice Florence Loiret Caille.

La M2RS a choisi les sujets et les intervenants, et a coordonné le travail d'écriture des différents épisodes.

Chaque épisode raconte l'histoire d'une ou plusieurs œuvres spoliées à Paris, Bordeaux, Vienne ou Munich, dont il a fallu retracer la provenance et identifier les propriétaires, et, parfois, les ayants droit. Chaque épisode donne la parole aux descendants ou représentants des spoliés, aux chercheurs de provenance, aux musées qui conservaient les œuvres et à un membre de la M2RS.

Le ministère de la Culture a sélectionné la série pour « l'année du documentaire » 2023, lui donnant une visibilité accrue.

À l'occasion du lancement de la série, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme a organisé une rencontre, « Histoires de spoliations », à l'auditorium du musée, le 15 mars 2023, faisant salle comble (200 personnes).



Présentation du podcast à l'auditorium du mahJ, le 15 mars 2023, ©M2RS

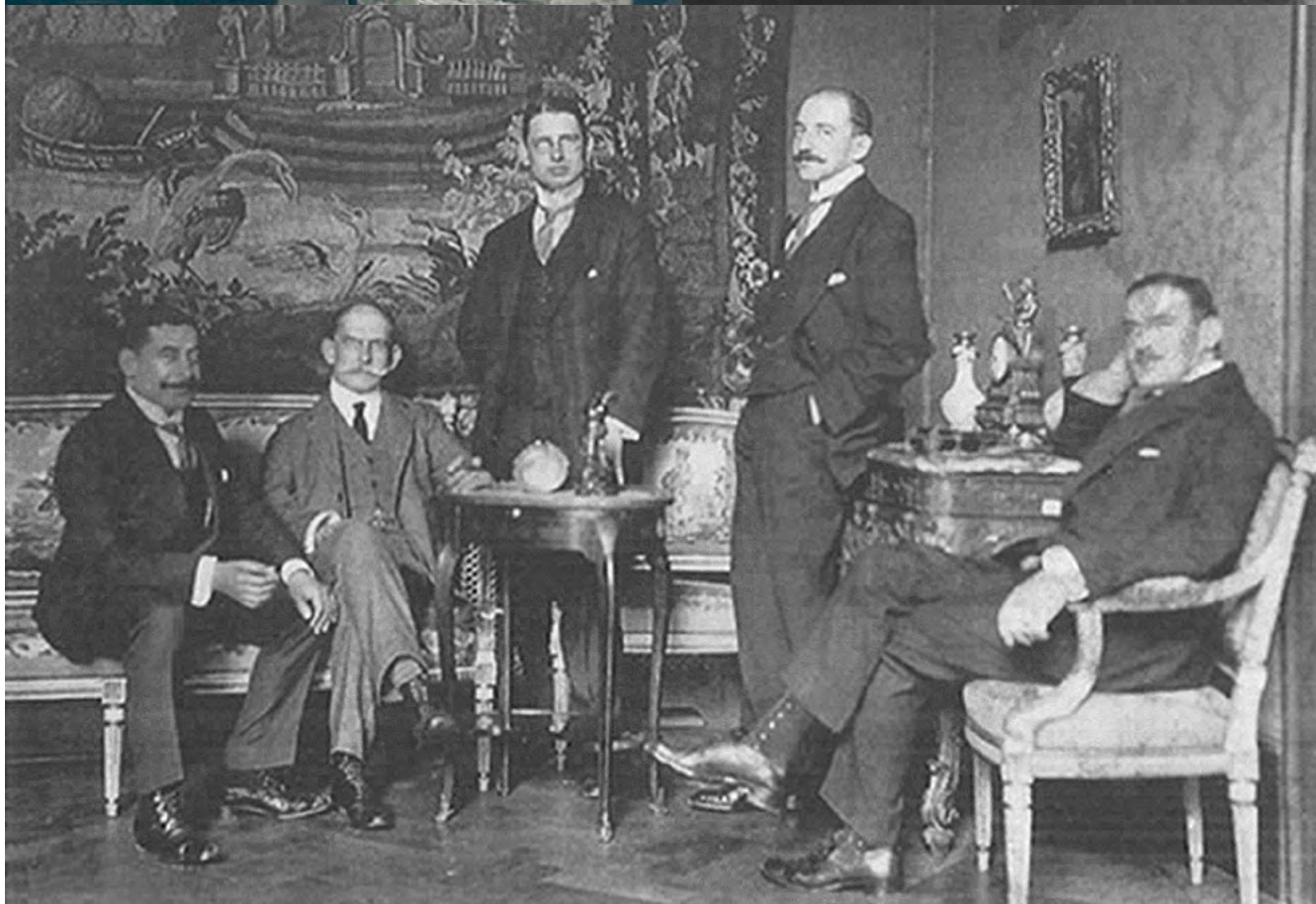
La série « À la trace » s'est enrichie en novembre 2023 d'un Hors-Série consacré à l'artiste Chana Orloff. Les épisodes « L'atelier pillé » et « Le retour de Didi » retracent la spoliation des œuvres de la sculptrice dans son atelier parisien et les démarches entreprises aujourd'hui par ses petits-enfants pour retrouver les œuvres disparues.

Les podcasts ont également été proposés aux visiteurs des deux expositions consacrées à Chana Orloff, au musée Zadkine (novembre 2023-mars 2024) et au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (novembre 2023-janvier 2025).

Les podcasts ont connu un succès rare pour une série de podcasts institutionnelle : présents sur l'application Radio France, gage de qualité, et sur toutes les plateformes, ils ont fait l'objet de recensions élogieuses dans la presse dont deux demi-pages dans *Le Monde* en mars et novembre.

Le nombre d'écoutes était de 46 410 en novembre 2024 (lancement le 15 mars 2023), avec un taux de « complétion » (pourcentage d'écoute moyen d'un épisode) de 73 à 98 %.





Répondre aux demandes des familles

Les descendants et ayants droit des victimes de spoliations continuent de se tourner vers l'État – vers la CIVS ou directement vers la M2RS - pour en savoir plus sur les spoliations subies par leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents, pour retrouver des biens spoliés et obtenir réparation, par la restitution ou par l'indemnisation. Plus largement, nombre de familles recherchent encore aujourd'hui la reconnaissance de ce qu'ont vécu leurs aïeux.

Dans ce cadre, la M2RS veille à conserver le lien avec les familles, à écouter les demandes des ayants droit, à faire preuve d'empathie à leur égard. Son action s'inscrit ainsi dans la politique de réparation des spoliations ouverte à la suite de la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, dite mission Mattéoli (1997-2000). Si les spoliations doivent bien sûr être le plus possible documentées et si la CIVS, qui examine les dossiers après les recherches de la M2RS, se fonde sur des éléments tangibles ou sur un faisceau d'indices graves et concordants pour recommander une mesure de réparation, la place des familles doit être reconnue et la M2RS tente, du mieux possible, de répondre aux attentes suscitées par la politique de réparation ouverte par l'État.

Les dossiers ouverts par les ayants droit des victimes sont de plusieurs nature :

- demande de recherches sur la nature et l'ampleur de la spoliation, en vue de l'indemnisation des biens non retrouvés et non restitués ;
- demande d'identification des biens spoliés, pouvant donner lieu à la découverte dans une collection publique française d'une œuvre spoliée qui n'avait pas été identifiée par les ayants droit mais qui pourra leur être restituée ;
- demande de restitution d'une œuvre précise appartenant aux collections publiques ou d'une œuvre MNR.

Depuis 2019, 147 dossiers concernant des biens culturels ont été ouverts à la CIVS. 100 dossiers ont été traités par la M2RS. 47 sont en cours de recherche à la M2RS au 31 décembre 2024.

Sur ces 147 dossiers :

- 13 dossiers sont des demandes de restitution par des ayants droit d'œuvres MNR ou appartenant aux collections publiques françaises ;
- 3 dossiers comportent une œuvre spoliée relevant des collections publiques identifiée par la M2RS au cours des recherches ;
- 5 dossiers comportent des œuvres identifiées par la M2RS sur le marché de l'art ;
- 5 dossiers comportent des œuvres identifiées par la M2RS dans des institutions étrangères ;
- 10 dossiers ont été ouverts par la M2RS à la suite des recherches proactives sur les MNR ;
- 8 dossiers ont été ouverts par la M2RS à la suite des recherches proactives sur des livres ;
- 103 dossiers ne comportent aucune œuvre MNR ni aucune œuvre des collections publiques, et ne portent que sur des œuvres spoliées non localisées qui donneront probablement lieu à indemnisation.

Témoignage de Marion Bursaux-Mérel, ayant droit de Mathilde Javal

« Mon premier contact avec la Mission s'est effectué le 10 septembre 2021 lors de l'examen de la requête par la CIVS visant à restituer deux tableaux spoliés à Mathilde Javal, la tante de ma grand-mère. Jusque-là, le rôle de la Mission ainsi que celui de la CIVS était flou pour moi et les ayants droit, et la procédure inconnue. J'avais le rôle de point de contact pour l'ensemble des ayants droit.

De manière inattendue, la décision de restituer les tableaux a constitué le point de départ d'une série d'étapes qui ont abouti au retissage des liens dans ma famille et à la reconstitution d'une mémoire non transmise aux générations nées après la Seconde Guerre.

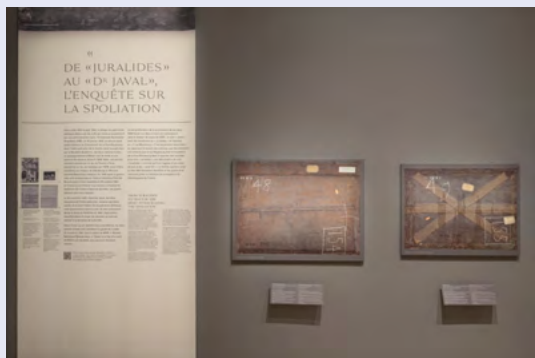
Ces étapes ont été soutenues et permises en grande partie grâce à la Mission du ministère de la Culture.

La Mission a fourni un cadre clair, un accompagnement actif, individuel comme collectif. Ses membres ont su créer un climat de confiance.

Grâce à la proposition d'un travail collaboratif, la Mission nous a permis de franchir les interdits et les silences familiaux et de surmonter la défiance vis-à-vis des institutions qui à l'époque n'ont pas protégé notre famille. Ainsi, les personnes de la Mission ont su accueillir les réticences, voire la colère de certains ayants droit bousculés par la mémoire traumatique des exactions commises par l'État français pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet accueil, la constance de leur implication et le cadre clair de la Mission ont permis d'accompagner les ayants droit dans leur propre cheminement vis-à-vis de ce travail de mémoire et de réparation.

Le soutien de la Mission a pris plusieurs formes : conseils pour aboutir à une décision consensuelle concernant le devenir des tableaux et pouvoir procéder à leur restitution ; mise en relation avec le département des peintures du musée du Louvre pour voir les tableaux puis initier les démarches avec le cabinet de la présidente du Louvre pour la restitution et la donation ; propositions de témoignage lors de formations données par la Mission auprès de l'Institut national du patrimoine (15 mars et 8 juin 2022), et à l'INHA dans le cadre du séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945) » le 20 mai 2023 ; proposition de participation au podcast « À la trace » réalisé par la Mission et Léa Veinstein, épisode 3 « Inconnu à cette adresse » ; soutien et co-réalisation de l'exposition mémorielle autour de la donation des tableaux au musée du Louvre (4 juin 2024 – 6 janvier 2025) et de la table ronde sur ce sujet à l'auditorium du musée du Louvre (14 octobre 2024) – l'auditorium était complet ; élargissement du témoignage lors d'une rencontre autour de l'exposition auprès des commissions anglaise, allemande, autrichienne et hollandaise (1^{er} octobre 2024).

À travers ces rencontres, j'ai pu et d'autres ayants droit ont pu mieux cerner le travail de la Mission, comprendre son importance et son actualité, à titre personnel et bien au-delà auprès d'un large public. Nous sommes finalement tous concernés aujourd'hui par cette mémoire et la recherche de provenance est un point d'entrée qui a montré et montre encore toute sa pertinence. »



Vue de l'exposition du musée du Louvre consacrée aux deux MNR spoliés à la famille Javal, restitués puis donnés au musée par les ayants droit, © musée du Louvre, © 2024 Musée du Louvre / Audrey Viger

INDEMNISATION DES ŒUVRES SPOLIÉES EN FRANCE ET NON RETROUVÉES

Les ayants droit des victimes de spoliation peuvent ouvrir un dossier à la CIVS; la M2RS assure alors les recherches relatives aux biens culturels. Bien souvent, les familles ne savent pas précisément ce que possédaient leurs aïeux et ce qui a été spolié, et ignorent la localisation actuelle des biens spoliés.

La M2RS tente d'établir les faits en s'appuyant sur toutes les sources possibles : éventuels souvenirs fournis par les familles, archives de la spoliation et des réclamations d'après-guerre ou des dossiers d'indemnisation des années 1950 et 1960, etc. La M2RS établit la liste des biens culturels spoliés la plus exhaustive possible – de quelques unités à plusieurs centaines, voire, plus exceptionnellement, plusieurs milliers –, en précisant, autant que faire se peut, le sort de chaque bien spolié : circonstances de la spoliation, éventuelle restitution ou indemnisation, éventuelle localisation, passage sur le marché de l'art, etc. La M2RS échange tout au long du dossier avec les familles pour mieux comprendre le contexte de la spoliation et identifier les biens recherchés.

Lorsque la recherche ne permet pas de localiser les œuvres mais que leur spoliation en France pendant l'Occupation est avérée, la CIVS peut recommander leur indemnisation, à la valeur de l'époque de la spoliation. Pour ce faire, la M2RS recense les éventuelles estimations des biens spoliés établies à l'époque de la guerre ou de l'après-guerre (polices d'assurance, estimations fournies par les familles dans le cadre de leurs réclamations auprès des institutions françaises ou allemandes après-guerre, etc.). La M2RS peut aussi être amenée à réaliser une étude statistique des prix de vente des œuvres d'un artiste pour aider la CIVS à évaluer le montant de l'indemnisation : la M2RS liste alors les résultats des ventes publiques d'œuvres du même artiste entre 1935 et 1955 en précisant le support, la technique et les dimensions du bien vendu, pour servir de base à l'indemnisation du bien spolié.

Une fois le dossier examiné par le collège délibérant de la CIVS, la M2RS met à jour la base TED (« Tableaux et dessins »), qui recense tous les tableaux et dessins mentionnés dans le dossier. En ligne sur les pages de la M2RS sur le site internet du ministère de la Culture, cette base peut notamment être consultée par les acteurs du marché de l'art pour vérifier qu'une œuvre en circulation n'a pas été évoquée dans un dossier ouvert à la CIVS.



Annuaire de vente utilisés pour l'étude statistique des prix de vente ©Gallica

Les dossiers déposés par des familles pour des œuvres spoliées non localisées demeurent les plus nombreux parmi les dossiers ouverts à la CIVS et confiés à la M2RS (70 % des dossiers). Les recherches effectuées par la M2RS sur de tels dossiers mobilisent une part importante des agents de la M2RS et des chercheurs indépendants qu'elle mandate.

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES ŒUVRES SPOLIÉES EN FRANCE ET RESTITUTION

La majeure partie des familles qui ouvrent un dossier à la CIVS n'ont pas une connaissance précise des œuvres spoliées et encore moins de leur localisation actuelle. Elles ne demandent pas la restitution d'une œuvre en particulier mais attendent de la CIVS et de la M2RS des informations sur les biens disparus et, le cas échéant, une indemnisation.

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DANS UNE COLLECTION PUBLIQUE D'UNE ŒUVRE SPOLIÉE

À l'occasion des recherches menées par la M2RS pour recenser puis localiser les œuvres spoliées, il arrive - assez rarement - qu'une des œuvres spoliées soit identifiée dans une collection publique française ou parmi les biens MNR.

REPÉRAGE DU PASSAGE D'UNE ŒUVRE SPOLIÉE SUR LE MARCHÉ DE L'ART

Il arrive également - un peu plus souvent - que la M2RS identifie le passage, plus ou moins récent, d'une œuvre spoliée sur le marché de l'art, en France ou à l'étranger. La M2RS tente alors d'obtenir des informations sur la provenance de l'œuvre auprès de la maison de vente. Les échanges sont souvent limités en raison du manque d'archives ou du souci des acteurs du marché de l'art de préserver l'anonymat des vendeurs et des acheteurs.

Lorsque l'œuvre spoliée a été vendue récemment, la maison de vente peut cependant agir comme intermédiaire entre le vendeur ou l'acheteur détenteur de l'œuvre d'une part et les ayants droit des victimes de la spoliation d'autre part. La M2RS peut parfois jouer un rôle de médiateur dans ces échanges, mais elle ne participe pas aux discussions financières entre les parties. Les discussions sont parfois très longues et n'aboutissent pas toujours en faveur des ayants droit des victimes.

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DANS UNE COLLECTION PRIVÉE D'UNE ŒUVRE SPOLIÉE

Plus rarement, les recherches conduites par la M2RS peuvent permettre d'identifier l'œuvre spoliée dans une collection privée. La M2RS peut également agir comme intermédiaire entre les différentes parties.

Le fait de localiser une œuvre n'entraîne pas automatiquement sa restitution ; tout dépend de la bonne volonté du détenteur de l'œuvre, du marchand, et des voies de recours ouvertes par le droit dans chaque pays.

Un tableau hollandais du XVII^e siècle spolié pendant l'Occupation repéré dans un musée français

Les recherches menées par Alain Prévét, membre de la M2RS de 2019 à 2023, ont permis d'identifier une œuvre spoliée dans les collections d'un musée français.

Dans le cadre des recherches sur les biens spoliés à Paris en 1942 aux héritiers de Mme P^{***}, décédée en 1941, il est apparu que le tableau *Portrait d'homme en armure*, attribué à Cornelis Janssens van Ceulen, peintre hollandais du XVII^e siècle, enregistré par l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR) sous le numéro MA-B 297, restitué le 12 novembre 1947, avait un pendant féminin. Ce portrait féminin a justement été enregistré par l'ERR sous le numéro MA-B 298, immédiatement à la suite du pendant masculin, mais sans indiquer qu'il s'agissait là d'une paire, malgré le fait que l'attribution, les dimensions et même l'encadrement étaient parfaitement identiques. Il est possible, voire probable, que les experts de l'ERR aient considéré que cette réunion des deux œuvres en pendants était artificielle, car le portrait de femme avait été recoupé anciennement dans sa partie inférieure – peut-être pour le mettre aux dimensions du portrait d'homme.

La base errproject.org, qui recense notamment les biens saisis par l'ERR, présentait l'œuvre sous son numéro MA-B 298, sans faire le lien avec la succession de Mme P^{***}, avec la photographie de l'œuvre prise par l'ERR et figurant dans ses archives. Une autre version de la photographie, en plus haute définition, a pu ensuite être retrouvée dans les archives fédérales allemandes en ligne.

Cette photographie a permis d'identifier le tableau dans les collections d'un musée territorial français, qui l'a acheté en 1985.

Les photographies du revers de l'œuvre, communiquées rapidement par le musée à la demande de la M2RS, confirment parfaitement l'identification puisque l'on peut lire au dos de l'œuvre le numéro « MA-B 298 », le numéro « G 517 » témoignant du passage par la collection de Goering, et le numéro « 5850 » du CCP de Munich. Le châssis porte encore le cachet de cire rouge, témoin du passage par la Galerie Sedelmeyer à Paris, où M. P^{***}, le père de la dernière propriétaire, avait manifestement acheté la paire de tableaux.

On ignore encore comment ce tableau a quitté la Commission de récupération artistique (CRA) qui l'avait conservé à son retour d'Allemagne. L'œuvre a dû être restituée de manière induue à un particulier qui n'en était pas le propriétaire légitime – cas de figure bien connu dans le cadre de l'affaire dite improprement « des Domaines ». Le tableau porte en effet à la craie rose un numéro attribué par la CRA, « FR-58 », sans doute utilisé au moment de la restitution au mauvais propriétaire. Sans connaître le nom du bénéficiaire, il est très difficile de retrouver les détails de cette restitution.

Ce dossier, qui pourrait donner lieu à restitution de l'œuvre aux ayants droit de Mme P^{***}, est en cours d'instruction à la CIVS.

KUNSTWERK				HERKUNFTSLAND		DATIERUNG		INVENTARNR.	
BILDA-PROTOKOLL		Cornelius Janssens 1640 - 1700						MA-B 298	
TITEL		BILDNISZIT 1694 - 1694		WERT		DVR.NR. ALTE SIG.		AUS. KSTZ. NR.	
BILD-NR.		GROESSTAFEL		AUFBEWAHRUNGSGRAT					
THEMA BZW. GEGENSTAND: Bildnis eines jungen Frau. Ein FRANZÖSISCHES BILDNIS mit zwei gezeichneten Haar- schleier Trichter , ein holländisches und französisches , ein vierreihig ausgeschlitztes blaues Kleid mit weißem einem schwarzen Tafelrock , das sie mit der Rechten vor der Brust zusammenhält . - Deutliche Ordnung Stilhaftigkeit. A.G./Dr. Egg.									
MATERIAL		GRÖSSE		GERAHMT FASSUNG		BEZEICHNET SIGNATUR		VERMERK	
Ol auf weiß 169 x 117 x 66 cm		Unter Glas gerahmt						H. G. 20.11.48	
ZUGANGSWEG		STANDORTWECHSEL		ZUSTAND BEHANDLUNG		BEMERKUNG			
in Paris , Sept./Okt. 48 in BRUCH .									

Property card de l'œuvre enregistrée sous le numéro MA-B 298, RG 260 M1943 Reel 13 NARA

Réapparition sur le marché de l'art d'une sculpture spoliée de Chana Orloff

Nu assis est une sculpture en plâtre de 1939 réalisée par Chana Orloff.

À l'été 2023, les ayants droit de la sculptrice sont contactés par une maison de vente israélienne pour délivrer un certificat d'authenticité. La famille signale alors qu'il s'agit d'une œuvre spoliée lors du pillage de l'atelier parisien de l'artiste en 1942. Elle demande à la maison de vente la suspension de la vente. Celle-ci accepte de retirer la sculpture de la vente et de la conserver le temps de trouver un accord entre la propriétaire vendeuse et les ayants droit de l'artiste. La propriétaire refuse toute discussion avec les ayants droit. Après quelques mois, la maison de vente rend finalement l'œuvre à sa propriétaire qui la rapatrie au Royaume-Uni, sans donner plus de précision.

Malgré le recensement sur le site Lostart.de, l'intervention de la M2RS et de l'ambassade de France en Israël, l'implication d'une avocate aux côtés des ayants droit, la proposition très généreuse des ayants droit de rachat de l'œuvre et la publication d'articles de presse, l'œuvre n'est plus localisée et demeure inaccessible ; les chances de restitution prochaine sont quasiment inexistantes.



Nu assis, Chana Orloff, plâtre, 51,5 cm
©Ateliers-musée Chana Orloff

RÉPONSES AUX DEMANDES DE RESTITUTIONS

S'il ne s'agit pas des demandes les plus fréquentes des familles, certaines d'entre elles, parfois aidées de chercheurs et spécialistes, ont pu identifier une œuvre spoliée parmi les œuvres MNR ou les œuvres relevant des collections publiques et en demandent donc la restitution. Dans ce type de dossiers, la M2RS effectue, comme pour les autres demandes, des recherches sur la spoliation de la famille dans les centres d'archives mais, l'objet étant identifié, elle peut également s'appuyer sur l'œuvre elle-même et, dans un premier lieu, s'intéresser à sa matérialité. L'analyse des marques et inscriptions au revers de l'œuvre est une première étape, complétée par des recherches dans les catalogues raisonnés de l'artiste, la consultation de spécialistes et des recherches dans les catalogues de vente et les procès-verbaux de ventes publiques.

Les recherches de la M2RS ont pour but de vérifier que le bien dont la restitution est demandée est le véritable objet spolié – ce qui peut être difficile pour des œuvres multiples comme les tapisseries, ou réalisées en grand nombre par un artiste. La M2RS étudie également les faits intervenus pendant la période nazie et les circonstances de la dépossession : vol, saisie, confiscation, « aryanisation », vente sous la contrainte, etc., afin de qualifier les faits et d'établir une spoliation. La M2RS tente enfin de comprendre le parcours de l'œuvre avant, pendant et après la guerre.

Dans nombre de dossiers, le parcours d'une œuvre ne peut être établi de façon exhaustive. La M2RS fait alors état des interrogations et de la part d'incertitude qui demeure dans l'histoire du bien. Le flou qui subsiste ne constitue cependant pas nécessairement un obstacle à la restitution si la propriété des victimes de spoliation est établie ; comme l'a rappelé la Cour d'appel de Paris en 2020 dans le dossier Gimpel, la décision de restitution doit se fonder sur des « indices graves, précis et concordants », sans exiger de « preuve impossible ».

Recherches sur les MNR 246 et 253, œuvres italiennes du XV^e siècle, restituées aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann

En juin 2020, le cabinet d'avocat berlinois Von Trott zu Solz Lammek a contacté la M2RS au nom des ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann pour demander la restitution de deux œuvres MNR : un tableau de l'école florentine du XV^e siècle, *Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipio Aemilianus* (MNR 246, déposé à Angers), panneau de cassone, et un tableau de l'école padouane du XV^e siècle, *Vierge à l'Enfant* (MNR 253, déposé au musée de Picardie d'Amiens).

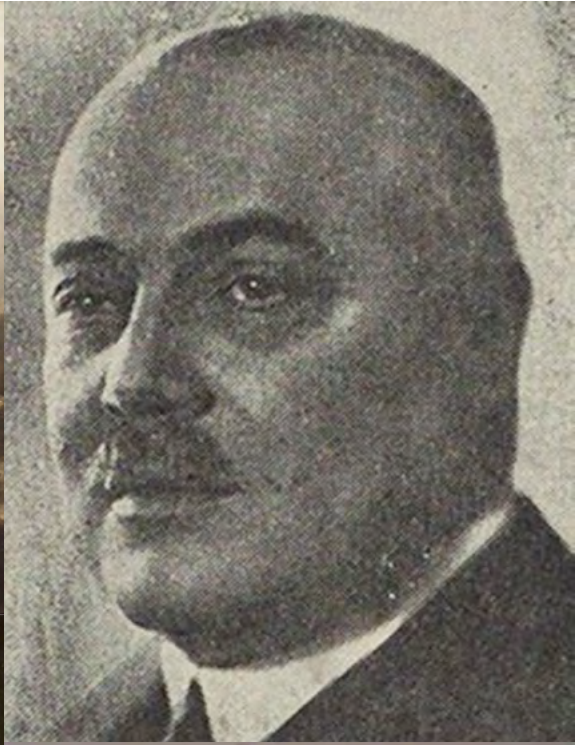
La provenance de ces deux œuvres n'était pas connue ; leur historique ne remontait qu'aux années 1941-1942, au moment de leur achat sur le marché de l'art parisien. Les deux œuvres ont été offertes pendant la guerre à Hermann Göring et ont été retrouvées dans sa collection.

Le lien n'avait pas été fait jusque-là avec Ernst et Agathe Saulmann. Le couple a été spolié en Allemagne, dans le cadre des persécutions antisémites ; il a dû abandonner l'essentiel de ses biens et son entreprise, et a fui l'Allemagne en 1935 pour l'Italie, à Florence, où il avait une villa. Les Saulmann ont de nouveau dû partir en 1938 après l'adoption des « lois raciales » en Italie, et se sont installés à Nice.

Les recherches ont montré que les deux œuvres étaient très probablement en possession du couple après le 30 janvier 1933, et plus tard, au moment de leur départ d'Allemagne. En revanche, les circonstances dans lesquelles le couple a dû se séparer des œuvres ne sont pas connues.

Il est possible d'affirmer qu'aucun autre propriétaire entre Ernst Saulmann et les marchands parisiens qui ont vendu ces œuvres pendant l'Occupation ne peut prétendre en être le propriétaire légitime, dans la mesure où la dépossession des Saulmann découle des mesures antijuives allemandes. Ces deux MNR ont donc été considérés comme des « biens de fuite », des biens vendus en raison des circonstances et des persécutions, pour pouvoir fuir et financer l'exil.

Les deux œuvres ont été restituées aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann par la ministre de la Culture Rima Abdul Malak le 18 avril 2023.



S'engager dans la recherche proactive

ENCOURAGER ET FACILITER LA RECHERCHE DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES

La M2RS constitue le point d'entrée au sein de l'administration pour toutes les questions concernant les recherches de provenance sur la période 1933-1945. Elle peut proposer des conseils méthodologiques et diverses ressources aux musées et bibliothèques qui souhaitent travailler sur la provenance de leurs collections mais qui ne savent pas nécessairement comment amorcer ces travaux.

LA M2RS, RÉFÉRENT POUR LES MUSÉES EN MATIÈRE DE SPOILIATIONS SUR LA PÉRIODE 1933-1945

La M2RS précise également aux institutions culturelles la procédure à suivre en cas de questions posées par des avocats ou en cas de demande de restitution.

La M2RS est aussi interrogée ponctuellement sur des projets d'acquisitions des musées de France (vente publique, de gré à gré, don ou legs) en lien avec le service des musées de France. Les délais sont souvent très courts pour effectuer une recherche de provenance approfondie.

Dans le temps imparti, la M2RS rassemble le plus d'éléments possibles sur l'œuvre, sur les propriétaires successifs et sur les transactions pendant la période 1933-1945, afin de donner un avis général sur la provenance. La M2RS peut si nécessaire entrer en contact avec le marchand ou la maison de vente pour approfondir la provenance ou les sensibiliser aux incertitudes qui entourent le parcours de l'œuvre.

Bien souvent, les conditions de la recherche ne permettent pas d'éclaircir complètement la provenance, et la part de flou reste importante; c'est alors au musée et au service des musées de France de se prononcer sur l'acquisition. Sauf si le cas est très clair et sans ambiguïté – objet clairement spolié et jamais restitué, ou clairement non spolié -, il n'appartient pas à la M2RS de valider ou non l'acquisition.

La M2RS participe depuis 2021 chaque année aux journées régionales du récolement organisées par le Service du récolement et des dépôts du musée du Louvre (Hauts-de-France, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle Aquitaine). Il s'agit d'une rencontre professionnelle réunissant l'ensemble des institutions depositaires d'œuvres du musée du Louvre. Ce rendez-vous est l'occasion de présenter les résultats du récolement des œuvres déposées dans la région et d'inviter musées et institutions à des échanges sur les problématiques communes de provenance et d'histoire des collections. La M2RS présente les grands enjeux soulevés par les biens MNR déposés dans les musées de la région, ainsi que les sujets d'actualité relatifs à la recherche de provenance dans les musées territoriaux.

LA M2RS ET LA « MISSION PROVENANCE » DU SERVICE DES MUSÉES DE FRANCE

La M2RS travaille avec la future « Mission Provenance » du service des musées de France (SMF), portée par Catherine Chevillot depuis le printemps 2024, qui a pour but de développer une culture de la provenance dans les musées de France et d'améliorer la connaissance de l'histoire des collections, à la fois pour les œuvres entrées dans les collections et pour les œuvres proposées à l'acquisition. Si la nouvelle mission du service des musées de France sera chargée d'encourager la recherche de provenance dans tous les domaines (biens issus d'un contexte colonial, restes humains, spoliations 1933-1945, trafic illicite de biens archéologiques, etc.), la M2RS conserve son rôle d'expert sur les spoliations de la période 1933-1945 ; la mission Provenance saisira la M2RS dès lors qu'une question se pose en matière de provenance sur la période 1933-1945 dans une collection nationale ou territoriale, ou à l'occasion d'une acquisition.

À ce titre, la M2RS fait partie du comité de pilotage du réseau des chargés de recherche de provenance, mis en place en novembre 2024 par le SMF et dont la première réunion s'est tenue le 5 novembre 2024. La M2RS a organisé l'une des tables rondes de la journée, consacrée aux nouveaux projets de recherche de provenance 1933-1945 conduits dans les musées territoriaux avec le soutien financier et opérationnel du ministère de la Culture. La M2RS est également intervenue dans une autre table ronde consacrée aux éléments de méthode en matière de sécurisation des acquisitions et de recherche sur les collections permanentes. La M2RS participe aux groupes de travail installés fin 2024 par la mission Provenance et co-pilote l'un d'entre eux.

LES MNR : GESTION DES ŒUVRES ET RECHERCHE DE PROVENANCE

La question des biens culturels spoliés présents dans les musées a d'abord été appréhendée par l'intermédiaire des œuvres MNR. Si les biens MNR, qui ne sont pas tous spoliés, ne sont pas les seules œuvres spoliées à identifier, étudier et restituer, ils restent néanmoins au centre de l'attention et nécessitent encore des recherches importantes, tandis que leur gestion, leurs mouvements et leur mise en valeur et leur présentation au public mobilisent encore les musées et la M2RS.

RECHERCHE PROACTIVE SUR LES MNR

Depuis 2013, le ministère de la Culture et les musées nationaux, avec la CIVS, sont engagés dans un mouvement de recherche proactive sur les MNR, consistant à tenter d'identifier le propriétaire d'une œuvre MNR afin, en cas de spoliation, de restituer le bien à ses ayants droit, sans attendre une éventuelle demande de restitution de la part des ayants droit des victimes de spoliation.

La M2RS poursuit, avec les musées nationaux et les musées dépositaires de biens MNR, cette approche qui a permis d'importantes restitutions depuis 2013.

Les biens « Musées nationaux récupération » (MNR)

Les biens dits « Musées nationaux Récupération » (MNR) désignent de manière générique les quelque 2 200 œuvres sélectionnées au début des années 1950 parmi les 15 000 œuvres revenues d'Allemagne qui demeuraient non restituées après la restitution de 45 000 biens entre 1945 et 1950. Les quelque 13 000 œuvres non sélectionnées furent vendues par l'administration des Domaines.

Les objets MNR ne sont pas nécessairement tous des œuvres spoliées : ont été ramenés d'Allemagne en France après la Seconde Guerre mondiale tous les objets et œuvres d'art provenant de France, quelle que soit la façon dont ils étaient sortis de France pendant la guerre. Parmi eux se trouvaient des biens vendus sur le marché de l'art pendant l'Occupation par leurs propriétaires qui n'étaient pas persécutés.

Les biens MNR n'appartiennent pas aux collections publiques ; ils sont confiés à la garde des musées nationaux (Louvre, Orsay, MNAM, Sèvres, MUCEM), qui peuvent les déposer dans des musées territoriaux, et ils sont inscrits sur des inventaires particuliers.

Restitution de deux MNR aux ayants droit de Gabrielle Philippson, veuve Bénard le Pontois

Le 7 février 2022, un tableau anonyme de l'école italienne du XVII^e siècle, *Portrait de femme* (MNR 32), et une tapisserie de la manufacture des Gobelins du XVIII^e siècle, d'après Bernard van Orley, *Tenture des mois de Lucas : le mois d'avril ou le signe du taureau* (OAR 64), ont été restitués aux ayants droit de Gabrielle Philippson, veuve Bénard Le Pontois.

Les recherches ont permis de comprendre que ces deux œuvres avaient été achetées à Gabrielle Bénard le Pontois, née Philippson, à Paris en août et septembre 1941, par Walter Bornheim, pour le compte d'Hermann Goering. Par la suite, Gabrielle Bénard le Pontois est décédée en décembre 1941 et son appartement a été vidé en août 1942 par l'organisation nazie de pillage des œuvres d'art, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR).

Cette vente à un acheteur pour le compte de Goering, sans trace de paiement effectif, suivie d'un pillage, a été considérée comme ayant été réalisée sous contrainte.

Saisie par le ministère de la Culture, la CIVS a recommandé, à l'issue de l'examen de ce dossier au cours de sa séance du 9 juillet 2021, la restitution des deux œuvres aux ayants droit de Gabrielle Bénard le Pontois, qu'elle a contribué à identifier.

Cette restitution a été rendue possible par la démarche volontariste conduite par les services de l'État et consistant, sans attendre que les ayants droit se manifestent, à identifier le propriétaire des œuvres MNR au moment de leur spoliation, puis ses ayants droit actuels. Cette approche porte régulièrement ses fruits : 52 œuvres et objets MNR ont ainsi été restitués depuis 2013 grâce à cette démarche.



Tableau anonyme de l'école italienne du XVII^e siècle, *Portrait de femme* (MNR 32)
©RMN-GP, Franck-Raux

Tapisserie de la manufacture des Gobelins du XVIII^e siècle, d'après Bernard van Orley, *Tenture des mois de Lucas : le mois d'avril ou le signe du taureau* (OAR 64)
© Musée du Louvre

GESTION DES MNR

La M2RS assure le suivi global des biens MNR ; elle supervise, avec les musées nationaux affectataires des biens MNR, la gestion de ces biens et notamment les dépôts et mouvements d'œuvres.

La M2RS suit également, avec le musée affectataire et, le cas échéant, le musée dépositaire, les interventions de restauration préventive ou curative, qui sont très encadrées.

L'instruction de 2015 du ministère de la Culture relative aux MNR est en cours d'actualisation. La nouvelle instruction prendra en compte les évolutions administratives intervenues depuis 2015, avec la création de la M2RS et le passage systématique des dossiers de restitution des MNR devant la CIVS en cas de spoliation antisémite, et modifiera notamment les consignes relatives aux cartels devant accompagner les œuvres MNR exposées.

En effet, contrairement à ce que préconisait le texte de 2015, il ne faut pas que les cartels des MNR portent tous la formule « en attente de restitution à leurs légitimes propriétaires ». Comme les pages de la M2RS sur le site internet du ministère de la Culture le précisent déjà, il faut corriger cette mention car seuls les MNR spoliés sont restituables ; certains MNR ne sont pas restituables car ils ont été vendus sans contrainte pendant l'Occupation par leurs propriétaires qui n'étaient pas persécutés. Les ventes intervenues pendant la période ne sont pas toutes contraintes.

Par ailleurs, l'instruction doit aussi être mise à jour pour ce qui concerne la conservation préventive des MNR, la responsabilité des recherches, et la question des photographies.

GESTION DE LA BASE DE DONNÉES ROSE-VALLAND

La base Rose-Valland recense l'ensemble des biens MNR, qui font chacun l'objet d'une notice individuelle fournissant l'ensemble des informations disponibles sur la provenance et le parcours de l'œuvre. Ces notices sont mises à jour au fur et à mesure des avancées de la recherche.

La M2RS a accompagné la migration de la base de données Rose Valland de l'ancien système du ministère de la Culture « Mistral » vers le nouveau système « Plateforme ouverte du patrimoine » (Pop) et a suivi la reconfiguration de la base Rose-Valland en base « Rose Valland MNR-Jeu de Paume ». La M2RS suit les réunions du comité métiers Pop et a participé aux différents ateliers au sein du service du numérique du ministère de la Culture dans le cadre de l'évolution de la plateforme Pop. Cette évolution consiste en une reprise de son architecture, le développement du moissonnage, la refonte de l'espace de production et l'amélioration significative de la recherche.

La M2RS centralise les recherches sur les MNR et met à jour les notices d'œuvres. Au 31 décembre 2024, la base compte 2 210 notices, y compris les biens MNR restitués.

Au cours de l'année 2023, un travail important de reprise générale de la base de données Rose-Valland a été entrepris

Modification de la Base Rose-Valland elle-même :

- Un avertissement a été ajouté sur toutes les notices ;
- Le nouveau champ « Restitution » inséré dans la base a enrichi 170 notices.

Modifications de notices :

- 1186 notices ont été relues et lissées-corrigées, principalement des tableaux (MNR) et dessins (REC), soit 54 % de l'ensemble des notices (2 210).

En détails :

- 62 notices ont été réécrites entièrement, à la suite de nouvelles recherches ;
- 100 notices ont reçu de nouvelles photographies, indispensables pour la recherche de provenance ;
- 138 notices ont été enrichies, principalement pour intégrer des éléments sur des ventes aux enchères anciennes ;
- Une trentaine de changements de catégorie, modifiant le degré de probabilité de spoliation, sont en cours de vérification ;
- Les musées territoriaux dépositaires de 768 objets MNR déposés par le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le musée national d'art moderne et le musée de Sèvres, ont été vérifiés, entraînant une quinzaine de modifications ;
- À cette occasion, un nouveau recensement des photographies manquantes a été effectué, afin de réclamer aux musées des visuels recto-verso de bonne qualité

RECHERCHE D'ŒUVRES SPOLIÉES PRÉSENTES DANS LES COLLECTIONS NATIONALES

La recherche proactive, lancée en 2013, a d'abord été limitée aux œuvres MNR; cette recherche doit se poursuivre tant il reste de MNR à la provenance incomplète. Mais la recherche proactive ne pouvait se limiter aux MNR car les collections publiques, et plus spécifiquement nationales, abritent des œuvres spoliées. Les musées les ont acquises entre 1933 et aujourd'hui sans avoir connaissance de leur provenance contestable. Il est nécessaire de les identifier; tel est l'enjeu de la recherche sur les collections, qui s'est développée depuis cinq ans, en lien avec la relance de la politique de réparation des spoliations et la création de la M2RS. Plusieurs musées nationaux se sont lancés dans ce nouveau champ de recherche, avec l'appui de la M2RS.

MUSÉE DU LOUVRE

Depuis plusieurs années, les départements de la conservation du musée du Louvre travaillent sur la provenance de leurs collections. La création en 2020 d'un poste dédié à la recherche de provenance pour la période 1933-1945 et l'engagement de moyens de la part de plusieurs départements ont fait du musée du Louvre un acteur très engagé sur ce terrain. Les différents départements se sont également impliqués dans cette nouvelle démarche, en passant en revue les œuvres acquises entre 1933 et 1945 pour identifier d'éventuelles œuvres à la provenance problématique. Les recherches ont été élargies aux acquisitions postérieures à 1945 et se poursuivent actuellement.

Les recherches du musée se font en lien étroit avec la M2RS. Les œuvres posant des difficultés identifiées par le musée sont traitées conjointement avec la M2RS, afin de lancer une procédure de restitution ou de clarifier le statut juridique d'une œuvre.

MUSÉE D'ORSAY

De 2020 à 2022, la M2RS a consacré une part de ses ressources à la recherche sur certains ensembles d'œuvres des collections du musée d'Orsay. Un membre de la M2RS a consacré près de quatre cinquièmes de son temps à la recherche de provenance sur des œuvres du musée. En septembre 2023, le musée d'Orsay a créé à son tour un poste de chargée de recherches en provenance. Les liens entre la M2RS et le musée sur les questions de provenance ont ainsi été renforcés.

MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE

La M2RS a coordonné un projet de recherche avec le musée national d'art moderne (MNAM) entre 2021 et 2023 en finançant et supervisant le travail d'une chercheuse indépendante, en lien avec le musée. Un corpus de 254 œuvres acquises pendant la période 1933-1945 a été défini et étudié afin de clarifier leur provenance.

ÉLARGISSEMENT DE LA RECHERCHE AUX ŒUVRES DES COLLECTIONS TERRITORIALES

Après les premières recherches sur la provenance pendant la période 1933-1945 lancées par plusieurs musées nationaux, le ministère de la Culture a souhaité encourager les musées territoriaux à mettre en place eux aussi des missions de recherche afin de mieux connaître la provenance de leurs collections.

Très peu de musées territoriaux disposent d'un poste entièrement consacré à la recherche de provenance. Le musée Faure d'Aix-les-Bains mobilise cependant à mi-temps l'une des membres de sa très petite équipe scientifique pour se consacrer aux enjeux de provenance – avec l'appui de la M2RS – depuis 2020. En 2024, Paris Musées a également ouvert un poste pour partie consacré à la recherche de provenance 1933-1945, et pour une autre partie aux missions de post-récolement. La titulaire de ce poste coordonne la recherche de provenance dans les musées parisiens de la Ville de Paris ; elle est l'interlocutrice privilégiée de la M2RS.

En 2023, après l'annonce de la ministre de la Culture faite lors du débat parlementaire sur le projet de loi-cadre de restitution, le ministère a dégagé 100 000 € et financé quatre projets de recherche de provenance pour la période 1933-1945 dans quatre régions différentes : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est et Ile-de-France. Ces projets ont été mis en œuvre en 2024.

Quatre projets de recherche de provenance financés par le ministère de la Culture en 2023 et mis en œuvre en 2024

- **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes/5 musées** : musée d'art et d'archéologie de Valence, musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon, musée de Grenoble, musée du Monastère royal de Brou, musée des beaux-arts de Lyon : groupement de quatre chercheuses indépendantes, examen des acquisitions réalisées entre 1933 et 1945 ou postérieurement à 1945 (mars-octobre 2024) ;
- **Paris/Paris Musées/musée Carnavalet** : une chercheuse indépendante, examen des acquisitions réalisées entre 1933 et 1945 et de certaines acquisitions postérieures à 1945 (juillet-décembre 2024) ;
- **Angers/musée Pincé (collections asiatiques)** : groupement de trois chercheuses indépendantes spécialisées dans les arts extra-européens, examen d'acquisitions postérieures à 1945 (août-novembre 2024) ;
- **Strasbourg/musée des beaux-arts et musée d'art moderne et contemporain** : une chercheuse indépendante, examen des acquisitions réalisées entre 1933 et 1945 et de certaines acquisitions postérieures à 1945 (septembre 2024-février 2025).

Un ou plusieurs musées de la région peuvent ainsi faire appel à des chercheurs spécialisés pour mener ces premières investigations. Ces projets sont suivis conjointement par la M2RS et le service des musées de France (SMF), avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) : le budget nécessaire a été financé et délégué par le SMF et la gestion opérationnelle et l'accompagnement scientifique sont assurés par la M2RS, en lien avec le SMF et les DRAC.

Les objectifs de ces projets sont multiples : établissement d'une cartographie des collections et identification des œuvres à la provenance douteuse, définition d'une méthode de recherche pour le musée, identification des sources disponibles, préparation d'un programme de recherche approfondie...

La M2RS accompagne les DRAC et les musées concernés dans la conception du programme et de l'appel à candidatures de chercheurs spécialisés, puis dans le suivi du travail effectué par les chercheurs. La membre de la M2RS chargée du pilotage de ces projets est en lien étroit avec les musées et les correspondants du ministère en région, tout au long de la mission ; elle a ainsi été amenée à se déplacer dans les musées, pour rencontrer les équipes scientifiques des musées et les chercheuses assurant les missions de recherche de provenance (déplacements à Angers, Lyon, Valence et Strasbourg).

Le programme se poursuit en 2024 : le service des musées de France a dégagé le double du budget précédent avec une enveloppe de 200 000 €, permettant de financer de nouveaux projets concernant d'autres musées et un plus grand nombre de régions. Ces projets seront principalement mis en œuvre en 2025.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LES LIVRES SPOLIÉS PRÉSENTS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La M2RS accorde une attention particulière à la recherche sur les livres spoliés, tout particulièrement les livres présents dans les bibliothèques françaises. Sur ce terrain encore relativement neuf, qui n'a pas fait l'objet d'autant d'études que celui des œuvres d'art spoliées, la M2RS a ainsi participé au travail mené par une dizaine de bibliothèques en France, mais aussi en Allemagne, contribuant à la restitution, effective ou à venir, de plusieurs dizaines d'ouvrages.

Le développement de la recherche sur les livres spoliés est l'une des évolutions importantes de ces dernières années.

Groupe de travail sur les bibliothèques

En 2018, dans le prolongement des travaux de Martine Poulain sur les attributions de livres à des bibliothèques au début des années 1950, et en particulier de son article paru en 2015 dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, et à la suite de la demande du Premier ministre, en juillet 2018, de « faire mieux » en matière de restitution des biens spoliés, le ministère de la Culture, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les principales bibliothèques détentrices de livres spoliés ont créé un groupe de travail, qui avait pour but de réfléchir au signalement de ces ouvrages dans les catalogues.

Le groupe de travail composé du Service du livre et de la lecture (SLL) et de la M2RS pour le ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de plusieurs bibliothèques (Bibliothèque nationale de France, Institut national d'histoire de l'art, Sorbonne, Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, Bibliothèque Forney, Bibliothèque Mazarine, La Contemporaine, Bibliothèque municipale de Lyon, etc.), s'est réuni à plusieurs reprises pour fixer les normes de signalement des ouvrages spoliés. Plus largement, le groupe, animé par le SLL et la M2RS, se réunit deux fois par an et suit les travaux de recherche de provenance sur les livres spoliés (livres attribués par les commissions de choix au début des années 1950, livres achetés à l'administration des Domaines, livres donnés aux bibliothèques après la guerre, etc.).

La M2RS et les bibliothèques

La M2RS accompagne les bibliothèques dans leurs travaux de recherches sur les livres spoliés présents dans leurs fonds. L'adoption de la loi-cadre de restitution du 22 juillet 2023 va permettre la restitution proactive de livres spoliés entrés dans les collections patrimoniales de certaines bibliothèques. La M2RS synthétise les recherches faites par les bibliothèques, et les complète avec des éléments sur les personnes spoliées et leurs ayants droit. La M2RS construit avec les bibliothèques le dossier de saisine de la CIVS.

Aujourd'hui, la M2RS travaille plus particulièrement avec les bibliothèques suivantes : Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG), Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), Bibliothèque municipale de Lyon, Bibliothèque universitaire des langues et civilisation (BULAC), Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et Bibliothèque Forney (Ville de Paris).

Un travail en réseau en France et à l'étranger

La nécessité de travailler en coopération entre centres de recherche, bibliothèques et institutions s'est révélée indispensable pour faire évoluer les connaissances sur la spoliation des livres et pour rendre possible des restitutions.

En France, au-delà des bibliothèques publiques, la M2RS, en lien avec le service du livre et de la lecture (SLL), a développé des relations avec certains acteurs du marché du livre. Ainsi, la M2RS participe à la rédaction d'un guide pratique sur la recherche de provenance à l'attention des libraires; elle a également, en avril 2024, présenté les enjeux de la recherche sur les livres spoliés au Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM). La M2RS a par ailleurs participé, en juin 2024, au symposium « Provenance, restitution et protection du patrimoine écrit », organisé par la Ligue internationale des livres anciens (LILA) à l'Institut national d'histoire de l'art.

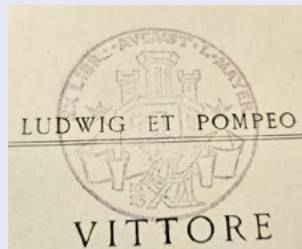
A l'étranger, la M2RS travaille notamment avec des bibliothèques allemandes, telles que la Zentral- und Landesbibliothek (ZLB) ou la Staatsbibliothek de Berlin, qui disposent de chercheurs de provenance spécialisés.

Un ouvrage ayant appartenu à August Liebmann Mayer retrouvé à la Bibliothèque nationale de France (BnF)

Les recherches menées par la BnF ont permis de découvrir des ouvrages récupérés et prélevés au *Berghof* (Berchtesgaden) par la deuxième division blindée (2^e DB) Leclerc en mai 1945, provenant des collections personnelles d'Hermann Göring. Une petite partie de ces livres fut donnée à la Bibliothèque nationale en septembre de la même année.

Parmi ces ouvrages, l'un d'eux présente, à côté des cachets de la 2^e DB, l'ex-libris d'August Liebmann Mayer. Il s'agit d'un ouvrage de Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti, *Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre*, traduit par H. L. de Perera, Paris, Hachette, 1910.

L'ouvrage, entré dans les fonds de la Bibliothèque nationale, a le statut de bien patrimonial et relève des collections publiques. Sa restitution relève de la procédure instaurée par la loi-cadre du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels spoliés dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945. La restitution de ce livre constitue le premier cas d'application de la loi. Après étude du dossier par la M2RS, la CIVS a examiné la proposition de restitution en décembre 2024.



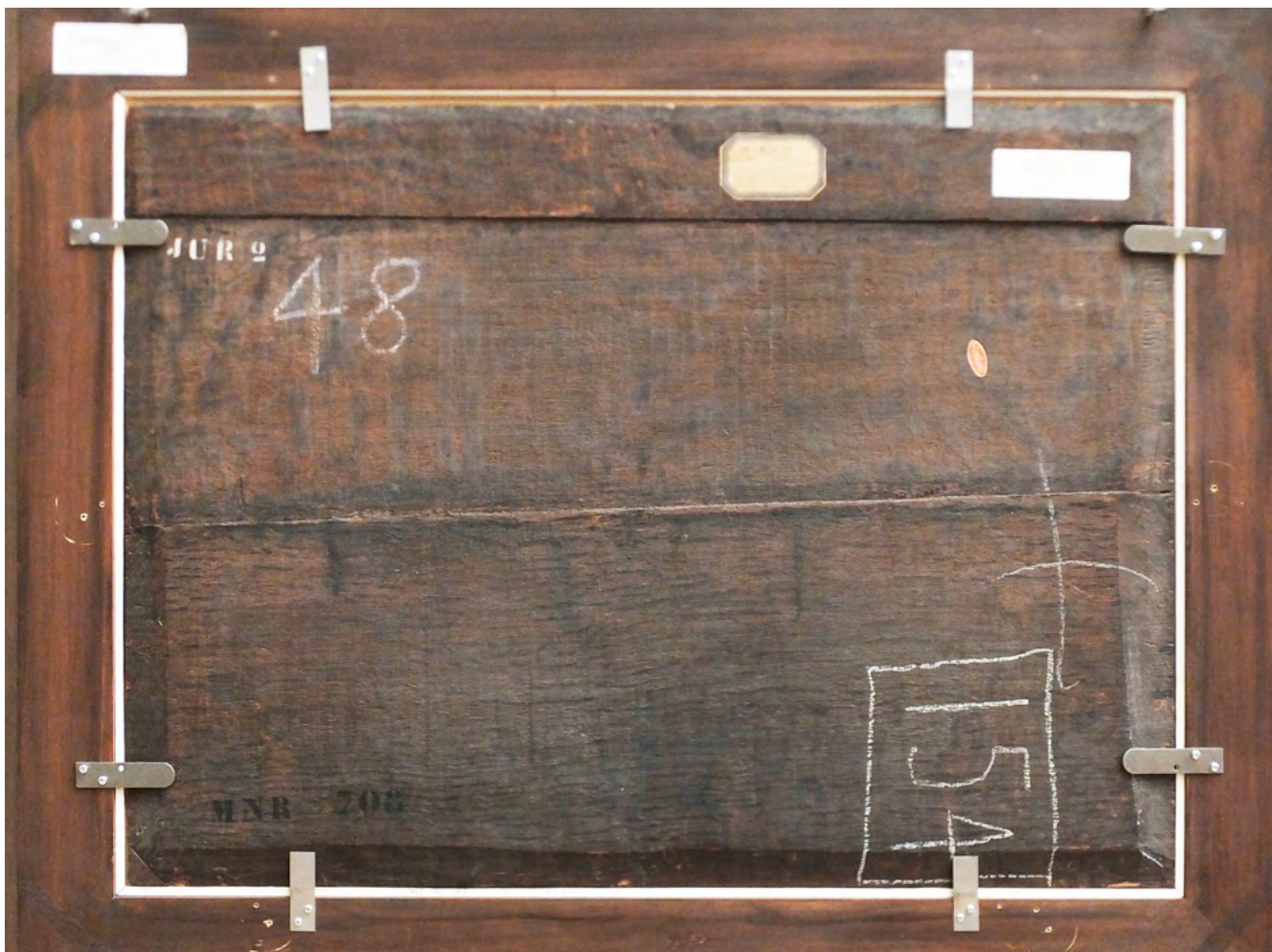
August Liebmann et Aloisa Mayer, ©ayants droit Mayer
Gustave Ludwig et Pompeo Molmenti,
Vittore Carpaccio : la vie et l'œuvre du peintre (BnF), ©M2RS

Le 23 mai 2022, restitution à la France de dix ouvrages de Voltaire volés au ministère de l'Économie et des Finances pendant l'Occupation

La Zentral- und Landesbibliothek de Berlin conserve encore des milliers de livres spoliés par l'Allemagne nazie qu'elle cherche à restituer à leurs légitimes propriétaires. Menées depuis plusieurs années, ces recherches ont déjà permis de nombreuses restitutions à des particuliers ou des institutions, en France et dans d'autres pays européens.

Les recherches de provenance menées par la Zentral – und Landesbibliothek de Berlin (ZLB) ont permis l'identification dans ses fonds de dix ouvrages issus des *Œuvres complètes* de Voltaire qui étaient conservés au ministère des Finances au XIX^e siècle, et qui ont été volés sous l'Occupation par les forces allemandes.

Une action de coopération franco-allemande menée entre la ZLB, l'antenne de Berlin de la CIVS, la M2RS et le Service des archives économiques et financières du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a permis d'aboutir en mai 2022 à la restitution de ces ouvrages à ce dernier service, héritier de la bibliothèque du ministère des Finances.



Élaborer une méthodologie de recherche

NOUVELLES PERSPECTIVES DE RECHERCHE

LA RECHERCHE DE PROVENANCE : DIRECTION, OUTILS, ARCHIVES

Différents types de recherche

La M2RS effectuée, avec les musées et les bibliothèques, deux grands types de recherche :

- des recherches effectuées en partant de l'histoire des victimes de spoliations et du signalement des familles : il s'agit d'établir la liste des biens spoliés, de comprendre leur sort et de les localiser aujourd'hui. Les recherches se fondent notamment sur les éventuels inventaires réalisés par les spoliateurs et les inventaires communiqués après-guerre par les victimes ou leurs représentants ;
- des recherches effectuées à partir des œuvres et des livres présents dans les institutions publiques : le parcours de l'œuvre peut être en partie déjà connu et les étiquettes et autres marques peuvent donner quelques pistes ; il s'agit alors d'identifier le propriétaire spolié puis ses ayants droit.

Les outils de la recherche

La M2RS, parfois renforcée par des chercheurs extérieurs, tente d'établir l'historique d'un objet, en retraçant les différents changements de propriété entre 1933 et 1945. Lorsque la recherche part de l'objet lui-même, les chercheurs, avant de consulter la bibliographie et les bases de données spécifiques aux spoliations, s'intéressent à la matérialité du bien : examen du revers, recherche de marques ou d'étiquettes, etc.

La recherche se poursuit par :

- la consultation des catalogues raisonnés qui peuvent apporter des éléments sur la provenance, avec les limites dues aux changements d'attributions d'artiste ou de titres des œuvres ;
- la consultation des catalogues de ventes, en grande partie numérisés, qui permettent de savoir si l'œuvre est passée en vente publique. Lorsqu'ils sont annotés, les catalogues peuvent apporter des informations sur les vendeurs et acheteurs, ainsi que sur le montant des transactions. Les procès-verbaux de ventes permettent de connaître le nom des acheteurs ; ils sont conservés aux archives départementales (archives de Paris pour les ventes intervenues à Paris) ;
- la consultation des bases de données spécifiques aux spoliations, françaises et internationales.

Le rôle central des archives

Les recherches en archives constituent le cœur de métier du chercheur. Les centres d'archives les plus consultés se trouvent à Paris ou en Ile-de-France : archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (archives diplomatiques) à la Courneuve, Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, archives départementales de Paris. Le réseau d'archivistes et de chercheurs permet d'interroger à distance certains centres d'archives en France (archives départementales) ou à l'étranger. Les archives des dossiers de réclamation ouverts dans le cadre de la loi BRÜG adoptée par la République fédérale allemande en 1957 sont consultés à Berlin par l'antenne de Berlin de la CIVS. D'importantes archives allemandes et américaines sont en ligne, de même que, depuis octobre 2023, les archives conservées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une convention avec Drouot Patrimoine

La M2RS a noué des relations fructueuses avec Drouot Patrimoine : la M2RS a ainsi signé en 2021 une convention afin de faciliter l'accès à son fonds documentaire papier et numérique et notamment à la collection des catalogues des ventes ayant eu lieu à l'Hôtel Drouot. Drouot Patrimoine répond de façon très efficace aux demandes d'accès de la M2RS à un catalogue précis.

S'il ne s'agit pas des archives de Drouot ou des commissaires-priseurs qui y ont organisé des ventes, archives que ceux-ci doivent normalement déposer aux Archives départementales, cette documentation n'en constitue pas moins un outil précieux. Souvent annotés avec le prix de vente et parfois le nom de l'acheteur, ces catalogues sont complémentaires des catalogues numérisés par différentes bibliothèques comme celles de l'Institut national d'histoire de l'art ou de l'université d'Heidelberg.

La recherche en archives ne se limite à pas la consultation des fonds; la recherche ne va pas sans la création d'un véritable réseau de chercheurs avec des liens étroits, notamment avec les agents des Archives nationales, des Archives de Paris et des Archives diplomatiques.

La M2RS recherche toute nouvelle source permettant de multiplier les chances d'identifier biens et propriétaires spoliés. Dans ce cadre, la M2RS s'intéresse à des fonds d'archives qui n'auraient pas encore été suffisamment analysés, ou qui n'auraient pas été étudiés sous l'angle de la recherche sur les spoliations.

Ainsi, en 2020, la M2RS s'est associée aux recherches menées par les chercheurs Sarah Gensburger (CNRS/Institut des sciences sociales du politique), Isabelle Backouche (EHESS/Centre de recherches historiques) et Eric Le Bourhis (Inalco/Centre de recherche Europes-Eurasie) sur le fonds dit des « réquisitions » aux Archives de Paris. La M2RS a contribué à la construction d'une base de données à partir de ce fonds d'archives de la Préfecture de la Seine qui, au-delà du terme « réquisition », révèle les mécanismes de spoliation des familles juives locataires à Paris. Pour la M2RS, il s'agissait de savoir si ces archives pouvaient contenir des données utiles sur le contenu des appartements réquisitionnés, tels que des listes et inventaires de biens et notamment de biens culturels. L'analyse a montré que ces documents n'étaient pas détaillés sur ce plan-là et qu'il ne fallait pas en attendre des découvertes importantes sur les biens culturels spoliés dans ces appartements.

Dans un registre différent, en février 2023, la M2RS a pu consulter les archives privées de Rose Valland conservées jusque-là par sa famille et déposées au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, à Grenoble.

Plus largement, lorsque des liens de confiance sont créés, certaines familles ouvrent leurs archives privées à la M2RS, donnant parfois accès à des documents inédits très utiles pour l'identification des biens spoliés et la compréhension des faits et du sort des œuvres.



Consultation des archives privées de Rose Valland au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, à Grenoble, le 23 février 2023, ©M2RS

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MNR

Les recherches sur les œuvres MNR ne sont réellement visibles que lorsqu'une restitution d'une œuvre MNR est annoncée. Mais les MNR font l'objet de recherches permanentes. Le travail de recherche minutieux, mené par la M2RS et les musées, permet parfois de préciser un élément du parcours d'une œuvre MNR sans pour autant que l'ensemble de l'historique soit reconstitué en totalité ou que la personne spoliée soit identifiée; c'est seulement une étape, mais une étape précieuse, dans la connaissance de l'historique de l'œuvre.

Les recherches permettent parfois de comprendre qu'une œuvre MNR n'a pas été spoliée. En effet, ont été ramenées d'Allemagne en France après la Seconde Guerre mondiale tous les objets et œuvres d'art provenant de France, quelle que soit la façon dont ils étaient arrivés en Allemagne pendant la guerre. Parmi eux se trouvaient des œuvres et objets vendus sur le marché de l'art pendant l'Occupation par des propriétaires qui n'étaient pas menacés ou persécutés, ainsi qu'un certain nombre de pièces commandées par les Allemands. Ces biens, vendus sans contrainte ou réalisés à la demande de l'occupant, figurent également dans les MNR.

La proportion des œuvres spoliées dans l'ensemble des MNR reste incertaine, dans la mesure où la provenance de la majorité des œuvres demeure inconnue.

Pour mettre en relief ces recherches, la M2RS a travaillé sur une nouvelle catégorisation des MNR, tenant compte de la connaissance plus ou moins certaine de la spoliation, distinguant cinq catégories :

- Œuvre assurément spoliée :
 - restituée ou en cours de restitution
 - propriétaire inconnu
- Œuvre probablement spoliée
- Œuvre assurément non spoliée
- Œuvre probablement non spoliée
- Œuvre dont l'historique est incomplet entre 1933 et 1945

Cette catégorisation permet de disposer d'une vision plus fine du groupe assez hétérogène des MNR.

Pour la majorité des œuvres non restituées (1726 sur 2030), l'historique entre 1933 et 1945 demeure incomplet.

Sur 2030 objets MNR, seules 153 œuvres sont formellement identifiées comme issues d'une spoliation.

DE NOUVELLES APPROCHES DE RECHERCHE SUR LES BIENS MNR

Des nouvelles approches de recherche ont été mises en place par la M2RS. De très nombreux objets MNR (637 MNR et OAR) proviennent de musées allemands et autrichiens qui les ont acquis pendant l'Occupation. Il s'agit là d'une piste jusqu'alors inexplorée. Les archives de ces musées sont de nouvelles sources à exploiter.

Par ailleurs, en lien avec le projet de Répertoire des acteurs du marché de l'art sous l'Occupation (RAMA) de l'INHA, une nouvelle approche par les acteurs mentionnés dans l'historique des biens MNR permet de créer des nouveaux corpus d'œuvres MNR et d'orienter les recherches.

Ainsi, les cas de plusieurs MNR ont pu être traités dans le même temps, tels les MNR passés par le comte Avogli Trotti, par Paul Cailleux, ou par le collectionneur Charles Perriolat. D'autres acteurs, peu connus, ont émergé, comme l'antiquaire Renée Gérard ou la maison Brosserond.

DÉFINITION ET DIFFUSION DE MÉTHODES ET OUTILS DE RECHERCHES

PAGES SPÉCIALISÉES SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

En avril 2022, le site internet du ministère de la Culture a publié de nouvelles pages consacrées à la M2RS et, plus largement, à la recherche et à la restitution des biens culturels, fournissant de la documentation historique et juridique et des outils de recherche :

www.culture.gouv.fr/spoliations-restitutions-1933-1945

Les personnels des musées peuvent notamment trouver des recommandations en matière de recherche sur les œuvres des collections publiques et les biens MNR, et de gestion et de valorisation des biens MNR. Les musées de France sont en effet tenus d'étudier la provenance des œuvres de leurs collections, afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'œuvres spoliées entre 1933 et 1945. Pour les œuvres MNR, déposées dans plus de 170 musées de France, les musées doivent en outre les exposer et les mettre en valeur de façon spécifique.

Les pages internet de la M2RS proposent ainsi, notamment :

- un texte de présentation des MNR et des modèles de cartels pour les musées dépositaires de biens MNR, afin de faciliter la présentation de ces œuvres dans les salles et sur leur site internet;
- l'accès à la base de données Rose-Valland (MNR-Jeu de Paume);
- des outils pour la recherche de provenance (fiches de provenance, présentation des bases de données essentielles et accès, ressources par thème et par pays etc.);

- l'accès au [Répertoire des biens spoliés](#), outil incontournable de la recherche de provenance, téléchargeable sur le site, avec un guide détaillé de lecture;
- des actualités liées à la recherche de provenance sur la période 1933-1945 et à la sensibilisation et au travail de la M2RS.

Depuis mai 2024, les pages internet de la M2RS présentent également la « base TED », auparavant hébergée sur le site internet de la CIVS, qui recense tous les tableaux et dessins mentionnés dans les dossiers CIVS ; cette liste permet notamment aux acteurs du marché de l'art ou aux acheteurs potentiels d'une œuvre d'art à la provenance incomplète de vérifier que le bien ne figure pas dans une liste d'objets spoliés.

RÉSEAU DES ACTEURS DE LA RECHERCHE SUR LA PROVENANCE 1933-1945

En mars 2013, un groupe de travail avait été établi par le ministère de la Culture et la CIVS, chargé d'étudier la provenance de 145 œuvres MNR considérées comme ayant été spoliées de façon certaine ou quasi certaine. Le groupe de travail, placé sous la présidence d'une magistrate rapporteure de la CIVS, était constitué de conservateurs spécialisés des musées, des archives et des bibliothèques, assistés par des membres de la CIVS et de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Cette équipe a mené des recherches spécifiques pour tenter de découvrir des éléments de provenance susceptibles d'aboutir à la restitution des œuvres concernées. Plusieurs œuvres MNR ont ainsi pu être restituées à partir de 2016.

Depuis sa création, la M2RS a poursuivi le dialogue avec les spécialistes des musées, des bibliothèques et des centres d'archives sous des formes différentes, et dans le cadre d'échanges bilatéraux, tenant compte des méthodes et des rythmes d'avancement spécifiques des différentes institutions. Cependant, fin 2024, la M2RS a proposé de réunir de nouveau le groupe de travail en élargissant son champ, au-delà des MNR, aux collections publiques. Ce réseau des acteurs de la recherche sur la provenance 1933-1945 rassemble un certain nombre de praticiens de la recherche sur les MNR et sur les collections, pour un échange sur l'actualité de la recherche, les outils, les archives, les dossiers en cours, les pistes de recherche et les difficultés pratiques.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

La formation des professionnels aux enjeux soulevés par la spoliation des biens culturels et la restitution s'est considérablement développée au cours des dernières années, afin de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des personnels, tant dans les musées que dans les bibliothèques, mais également, dans une moindre mesure, sur le marché de l'art.

FORMATION INITIALE

Formation à la recherche de provenance

L'École du Louvre fait appel à l'expertise de la M2RS pour des interventions dans son parcours de master 2, ouvert depuis la rentrée de l'année universitaire 2023-2024, « Biens sensibles, provenances et enjeux internationaux ».

Formation des conservateurs du patrimoine et des conservateurs des bibliothèques

Le séminaire obligatoire sur les spoliations 1933-1945 et la recherche de provenance à destination des élèves conservateurs du patrimoine à l'Institut national du patrimoine (INP) existe depuis 2015, sous l'impulsion du SMF, d'abord sous la forme de journées thématiques, puis d'un séminaire de deux jours à partir de 2017 ; son organisation et son pilotage ont été confiés à la M2RS en 2019. La M2RS a créé avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et l'INP une formation équivalente des élèves conservateurs de bibliothèques en 2021. Ces formations pour tous les élèves oscillent selon les années en deux à trois jours pour l'INP et un jour pour l'ENSSIB ; après deux années de formation commune INP et ENSSIB, les spécificités des œuvres d'art et des livres ont conduit à séparer les deux formations initiales.

La M2RS établit un programme permettant d'aborder le volet historique des spoliations, la présentation des politiques publiques et des procédures de restitution. Les élèves prennent aussi connaissance des archives et des bases de données, et découvrent des exemples concrets de recherche, concernant des MNR, des livres, des œuvres des collections, des projets d'acquisition ou de médiation. Un travail d'application au travers d'études de cas est mené en groupes.

Réunis par la M2RS qui assure la conception et l'animation de ces journées, les intervenants sont multiples : historiens, chercheurs, archivistes, personnels scientifiques des musées et des bibliothèques ou avocats. Des ayants droit de victimes sont également invités à présenter leur démarche de recherche afin de rappeler aux professionnels les enjeux de mémoire familiale et les attentes des familles qui justifient la politique de réparation des spoliations. Ces formations sont l'occasion de créer un réseau pour des professionnels qui vont être nommés dans des musées et des bibliothèques et être confrontés à ces problématiques. Des contacts sont ainsi noués avec la M2RS, utiles pour la suite.

FORMATION CONTINUE

Formation continue des professionnels de la culture

À partir de 2019 avec l'INP et 2021 avec l'ENSSIB, la M2RS a créé de nouvelles formations continues. La formation, organisée et animée par la M2RS, dure deux ou trois jours et réunit des agents de musées de France nationaux et territoriaux, venus de Paris et de toute la France, de statuts et fonctions divers (conservateurs, documentalistes, attachés de conservation, etc.), des agents d'administration culturelles nationales déconcentrées (DRAC) ou de collectivités territoriales, ainsi que quelques personnes indépendantes (chercheurs, entrepreneurs). Le programme est proche de celui proposé en formation initiale, mais l'accent est davantage mis sur les enjeux de médiation dans les musées et sur la présentation d'expériences de recherche avec l'intervention de collègues de musées territoriaux. Ces formations sont capitales car elles permettent de créer un réseau de professionnels, intéressés par le sujet puisque volontaires pour cette formation, et amenés à mettre rapidement en application leurs nouvelles connaissances. Des relations et projets de recherche ont ainsi pu être conduits par la suite avec la M2RS (Autun, Grandville, Poitiers, DRAC Centre-Val de Loire, etc.).

Formation à la recherche de provenance

Plusieurs membres de la M2RS interviennent dans le cadre du Diplôme universitaire (DU) « Recherche de provenances des œuvres d'art : circulations, spoliations, trafics illicites et restitutions » du département histoire de l'art et archéologie et de l'UFR de droit et sciences politiques de l'Université Paris Nanterre, créé en janvier 2022.

Le musée Rolin d'Autun

À la fin de l'année 2023, la directrice du musée Rolin informe la M2RS qu'une œuvre ayant appartenu au marchand d'art néerlandais Jacques Goudstikker a été repérée parmi les œuvres proposées en donation au musée. La conservatrice Axelle Goupy en charge de la vérification de la provenance des œuvres avait suivi la formation initiale sur les spoliations lors de son parcours à l'INP et connaissait ainsi la M2RS, les enjeux de la recherche et la procédure. Elle avait ainsi été particulièrement attentive à l'étiquette de la collection Goudstikker au dos du tableau.

Une prise de contact avec les avocats de la famille Goudstikker confirme la spoliation. Le don n'étant pas encore été accepté, l'œuvre n'est pas entrée dans les collections publiques. Le musée peut donc mener directement les discussions entre les propriétaires actuels et les ayants droit Goudstikker et organiser la restitution.

Avant la restitution de l'œuvre par ses détenteurs, le musée a organisé une conférence à Autun le 13 décembre 2023, « Histoire et présentation exceptionnelle d'un tableau spolié durant la seconde guerre mondiale : le Cycle d'Adam et Eve au paradis terrestre, école flamande, XVII^e siècle ».

La M2RS étaient présente et a pu répondre aux questions posées par le public.

Au printemps 2024, la conservatrice a fait un retour d'expérience au sein des formations initiale et continue consacrées aux spoliations de la période 1933-1945 proposées par l'INP.

La mise en place d'un projet de recherches de provenance financé par le ministère de la Culture est en cours. Le but est de continuer les recherches déjà entreprises les dernières années par l'équipe du musée, menée notamment par un autre agent ayant bénéficié de la formation continue à l'INP en 2021.



Cycle d'Adam et Eve au paradis terrestre, école flamande, XVII^e siècle
©musée Rolin

Etiquette de la collection Goudstikker au revers du tableaux
©musée Rolin

Formations ou interventions ponctuelles

En parallèle de ces formations, la M2RS assure des formations ponctuelles ou des interventions auprès de personnels de musées (musée d'Orsay en 2019, musée national d'art moderne en 2021, musées de Granville en 2021, plusieurs musées de la région Centre-Val de Loire en 2022 et 2024, Paris Musées en 2022, Palais des beaux-arts de Lille, Hospice Comtesse de Lille, LaM, La Piscine de Roubaix, MUba Eugène Leroy de Tourcoing en 2024, etc.), de services du ministère (bureau de l'animation scientifique et des réseaux du service des musées de France, etc.) ou encore auprès des conseillers-musées ou des Directions générales des affaires culturelles (DRAC). Outre une intervention lors de la formation initiale des élèves commissaires-priseurs, des échanges fructueux ont pu être mis en place avec certains acteurs du marché de l'art. En 2023, la M2RS a ainsi été sollicitée par le Comité professionnel des galeries d'art (CPGA) à l'occasion de l'intégration des enjeux de provenance dans son code de déontologie.

De même, en avril 2024, la M2RS a participé, avec le Service du livre et de la lecture, à la présentation « Livres et recherches de provenance » aux membres du groupe de travail du Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM) dans le cadre de la rédaction d'un guide pratique sur la recherche de provenances à destination des libraires.

La M2RS également été sollicitée en juin 2024 pour prendre part au symposium « Provenance, restitution et protection du patrimoine écrit : un colloque en guise d'état des lieux », organisé par la Ligue Internationale de la librairie ancienne (LILA).



Symposium « Provenance, restitution et protection du patrimoine écrit : un colloque en guise d'état des lieux », organisé par la Ligue Internationale de la librairie ancienne (LILA) à l'INHA, 12 juin 2024
©Angelika Elstner, LILA

Reconnue pour son expertise, la M2RS peut être aussi sollicitée ponctuellement à l'occasion de l'examen par le service des musées de France d'une demande de certificat d'exportation ; par des maisons de vente qui s'interrogent sur la provenance de certaines œuvres avant leur mise en vente ; ou encore par l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC).

RAPPROCHEMENT AVEC LES ACTEURS DE LA RECHERCHE EN ALLEMAGNE

La recherche de provenance s'est développée depuis plus longtemps en Allemagne, avec des moyens importants, tant au niveau fédéral que dans les Länder et les municipalités ou les universités. La M2RS a développé depuis sa création des liens avec différents acteurs de la recherche en Allemagne, afin de bâtir une méthodologie commune, s'aider dans l'étude de dossiers spécifiques, faciliter l'accès à certaines archives ou simplement s'informer des projets et recherches en cours intéressant les deux pays.

ÉCHANGES AVEC L'ARBEITSKREIS PROVENIENZFORSCHUNG E.V. (ASSOCIATION DES CHERCHEURS DE PROVENANCE)

L'Arbeitskreis Provenienzforschung (association des chercheurs de provenance) a été créée en 2000 en Allemagne. Elle compte aujourd'hui 300 membres environ.

En 2019, un groupe de travail sur la France, *AG Frankreich*, a été créée au sein de l'association, afin notamment de faciliter la recherche de provenance concernant le marché de l'art français pendant l'Occupation et, plus largement, de favoriser la recherche des chercheurs allemands en France.

Plusieurs membres de la M2RS sont membres de l'association et participent aux travaux du groupe de travail sur la France. La M2RS est ainsi présente aux réunions annuelles de l'association et aux journées d'études ou colloques qu'elle organise chaque année, en général en marge de son assemblée annuelle, telles que les journées de Berlin en 2023 et Amsterdam en 2024.

CONVENTION AVEC LE *DEUTSCHES ZENTRUM KULTURGUTVERLUSTE (DZK)*

Un mois après la création de la M2RS, le 22 mai 2019, une convention de coopération a renforcé le partenariat franco-allemand dans le domaine de la recherche de provenance des biens culturels spoliés du fait du nazisme.

Cette convention a été signée par le *Deutsches Zentrum Kulturgutverluste* (DZK, Centre allemand des œuvres d'art disparues), la CIVS et la M2RS. Cet accord prévoit des échanges d'informations, des rencontres régulières ainsi que l'organisation d'évènements communs et la création d'un groupe de travail. Ainsi, la M2RS, la CIVS et le DZK ont organisé le 30 septembre 2020, en lien avec l'Institut français de Bonn, un *workshop* intitulé « Art spolié du fait du national-socialisme. Recherche de provenance et pratiques de restitution en contexte franco-allemand : nouvelles approches interdisciplinaires ».

La signature d'une nouvelle convention a été annoncée en décembre 2024 à l'occasion du dixième anniversaire du DZK. La convention, qui devrait être signée au premier trimestre 2025, devrait faire une place importante aux projets de recherche concernant la circulation des biens culturels spoliés entre la France et l'Allemagne.

CONVENTION AVEC LE *KUNSTVERWALTUNG DES BUNDES (KVDB)*

La M2RS et la *Kunstverwaltung des Bundes* (Kvdb, Administration fédérale des arts), qui relève des services de la *Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien* (BKM, Déléguée du gouvernement fédéral allemand pour la culture et les médias), ont signé en 2024 une convention permettant la transmission par la M2RS d'archives numériques relatives à un dossier de spoliation étudié simultanément dans les deux pays.

PARTENARIAT AVEC LE LAND DE RHÉNANIE DU NORD-WESTPHALIE

Fin 2024, la M2RS et la *Koordinationsstelle für Provenienzforschung in Nordrhein-Westfalen* (KPF-NRW, Centre de coordination pour la recherche de provenance du Land de Rhénanie du nord-Westphalie) se sont rapprochées pour bâtir un partenariat destiné à faciliter les recherches sur les biens culturels achetés en France par les musées de Rhénanie du Nord pendant l'Occupation, qu'ils aient été renvoyés en France après la Seconde Guerre mondiale ou qu'ils se trouvent encore dans ces musées. Ce partenariat doit notamment faciliter l'accès aux archives françaises pour les chercheurs du KPF, ou permettre l'association de la M2RS à la réflexion sur les recherches conduites en Allemagne par le KPF.



Diffuser l'expertise

Au-delà de la recherche sur les biens spoliés et l'identification dans les collections publiques d'œuvres spoliées, au-delà de l'étude des dossiers ouverts devant la CIVS, la M2RS a pour objectif de mieux faire connaître la question des spoliations de biens culturels, de la recherche et des restitutions, et plus largement la politique publique de réparation des spoliations. La M2RS s'adresse ainsi aux professionnels des musées, des bibliothèques et du marché de l'art, mais entend aussi sensibiliser le grand public et faire connaître les actions des différents acteurs de la recherche ; tel est notamment l'enjeu de la série de podcasts « À la trace » présentée plus haut. Afin de répondre à ce besoin de médiation et de diffusion, la M2RS est présente dans l'univers de la recherche et le monde universitaire ; elle participe à des colloques et conférences et contribue à des expositions ; ses membres publient des articles dans des ouvrages et des revues ; enfin, la M2RS coorganise un séminaire sur les spoliations ouvert à tous les publics.

SÉMINAIRE « PATRIMOINE SPOLIÉ PENDANT LA PÉRIODE DU NAZISME » (INHA, M2RS, INP)

Depuis 2020, le séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945). Conséquences, mémoire et traces de la spoliation », créé en 2019, est organisé par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et la M2RS, en collaboration avec l'Institut national du patrimoine (INP). Il a pour champ d'investigation le contexte, la signification et les conséquences des recherches de provenance et des restitutions d'œuvres d'art.

Le séminaire donne la parole à des chercheurs de provenance, des professionnels des musées et des bibliothèques, des historiens de l'art comme des historiens de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah, des familles spoliées et des ayants droit des victimes – dont la parole doit être entendue –, des professionnels du monde de l'art, des juristes, des acteurs du marché de l'art ou encore des artistes et écrivains inspirés par la question des spoliations. En plus de 5 ans, le séminaire quasi mensuel, est devenu une référence identifiée par tous les acteurs, chercheurs, étudiants et amateurs du sujet. Les séances réunissent dans l'auditorium de l'INHA un auditoire de 50 à 100 personnes – professionnels des musées et bibliothèques, étudiants en histoire de l'art et en droit, élèves conservateurs du patrimoine, professionnels du marché de l'art, ayants droit de familles spoliées, amateurs éclairés, journalistes etc.) avec des pics à plus de 200 personnes ; les séances sont enregistrées et visibles sur la chaîne YouTube de l'INHA, où elles sont suivies par nombre de chercheurs et professionnels, notamment à l'étranger.

Depuis sa création, plus de quarante séances ont eu lieu, dont cinq en visioconférence pendant la période du Covid.



Programme du séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945). Conséquences, mémoire et traces de la spoliation », créé en 2019, organisé par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et la M2RS, en collaboration avec l'Institut national du patrimoine (INP).



Séance du séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945) » : rencontre avec Hector Feliciano, auteur du « Musée disparu », 28 février 2024 ©M2RS

INTERVENTIONS DANS DES COLLOQUES

Identifiés comme spécialistes des spoliations de la période 1933-1945 et des restitutions, les membres de la M2RS interviennent régulièrement lors de journées d'étude et de colloques sur le sujet, ou dans le cadre de séminaires universitaires ou à l'occasion de diverses conférences.

EN FRANCE

Principales interventions :

- **octobre 2019, rencontre « Les restitutions artistiques en France vues de l'étranger »**, au Mémorial de la Shoah : présentation de la politique publique française
- **mars 2021, colloque « Les acquisitions du musée du Louvre entre 1933 et 1945. Premier bilan »** à l'auditorium du musée du Louvre : intervention lors d'une table ronde sur la progression de la recherche de provenance dans les collections publiques
- **avril 2022, colloque « La spoliation des instruments de musique en Europe. 1933-1945 »** à la Philharmonie de Paris : animation par la M2RS d'une table ronde avec les chercheuses Carla Shapreau et Monika Löcher, Sébastien Chauffour des Archives diplomatiques, Lucile Chartain des Archives nationales et Vincent Tuchais des Archives de Paris ;



Les intervenants du colloque « La spoliation des instruments de musique en Europe. 1933-1945 » organisé par la Philharmonie de Paris les 7, 8 et 9 avril 2022, Photo William Beaucardet © Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

- **juin 2022, colloque « Collectionneurs juifs et tendances du goût (ca 1850-1930) »,** organisé par l'Université d'Oxford et Sorbonne Université : communication sur le sort des collectionneurs juifs et de leurs collections;
- **mai 2023, journée d'étude « Enrichir les collections : l'Occupation à l'œuvre à la Bibliothèque nationale (1936-1946) »** à la BnF : participation à l'organisation scientifique de la journée, animation d'une table ronde et remarques conclusives;
- **juin 2023, colloque « Reconsidérer les MNR : approche régionale, nationale et européenne. Perspectives historiques et juridiques sur la spoliation des œuvres d'art entre 1933 et 1945 »** à l'Université de Strasbourg : deux communications sur l'histoire des MNR et sur la recherche sur les MNR;
- **octobre 2023, Rendez-vous de l'histoire de Blois, thème « Les Vivants et les Morts » :** communication sur la place des biens culturels dans le cadre du processus de spoliation et de persécution, avec l'historienne Sarah Gensburger;
- **mars 2024, journée d'étude « Le Louvre et le Rijksmuseum pendant la guerre. Destins croisés »,** au musée du Louvre : intervention sur une acquisition du département des Antiquités orientales;
- **septembre 2024, colloque « Réparation des spoliations des biens culturels commises pendant la période 1933-1945 : un sujet européen »,** organisé par la Cour des comptes : intervention lors d'une table ronde.



Colloque « *Infrastructures of Trading and Transferring Art since 1900* » organisé par le musée des beaux-arts et le Central European Research Institute for Art History (KEMKI), à Budapest, ©Kiss Imre

- **novembre 2024, rencontre « Réparer l'irréparable : Les spoliations d'œuvres d'art d'hier et d'aujourd'hui »,** Revue Apulée, Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg
- **novembre 2024, l'Argument de Rouen, « Musées et recherche de provenance : où en est-on? »,** musée des beaux-arts de Rouen

À L'ÉTRANGER

Principales interventions :

- **février 2019, workshop sur la recherche de provenance et les pratiques de restitution en Allemagne et en France,** à Bonn, organisé par l'Institut français, la CIVS et l'Université de Bonn : communication sur la mission de restitution et la (re)construction de la mémoire;
- **septembre 2020, workshop sur « La recherche de provenance et les pratiques de restitution en contexte franco-allemand, nouvelles approches interdisciplinaires »,** organisé par l'Institut français de Bonn, la CIVS, la M2RS et le Centre allemand des œuvres d'art disparues (DZK);
- **novembre 2022, conférence internationale de suivi de la Déclaration de Terezin de 2009 sur les biens et avoirs spoliés aux Juifs pendant la Shoah,** organisé par la République tchèque à Prague;

- **juin 2024, colloque « *Infrastructures of Trading and Transferring Art since 1900* »** organisé par le musée des beaux-arts et le *Central European Research Institute for Art History* (KEMKI), à Budapest : communication sur les spoliations des collections appartenant à des Juifs et leur transport de la France occupée vers l'Allemagne en 1940-1944 ;



Table ronde « Passage du temps, justice, mémoire : quel horizon pour la politique de réparation ? » colloque « Réparation des spoliations des biens culturels commises pendant la période 1933-1945 : un sujet européen » à la Cour des comptes, 30 septembre 2024
© Thierry Maubert/Cour des comptes

- **septembre 2024, conférence « Documenter, identifier et restituer les biens culturels spoliés par les nazis »**, organisée par le *Documentation Centre for Property Transfers of the Cultural Assets of WWII Victims*, à Prague : communication sur la politique publique en matière de recherche et de restitution.

PARTICIPATION À DES EXPOSITIONS

La M2RS est régulièrement sollicitée pour son expertise pour la conception d'expositions relatives aux spoliations de la période 1933-1945.

EN FRANCE

- **20 mars-3 novembre 2019, « Le marché de l'art sous l'Occupation »**, au Mémorial de la Shoah à Paris : la M2RS a facilité le prêt par le musée du Louvre d'œuvres d'art dont la restitution était revendiquée ;
- **5 novembre 2019-29 juin 2020, « Rose Valland. En quête de l'art spolié »**, au Musée dauphinois de Grenoble : la M2RS faisait partie du comité scientifique et a encadré la rédaction des panneaux historiques dans les salles, a accompagné une visite thématique pour le grand public et a participé, en octobre 2020, à une journée d'étude accompagnant l'exposition ;



Affiche de l'exposition « Rose Valland. En quête de l'art spolié » au Musée dauphinois de Grenoble, novembre 2019
©musée dauphinois de Grenoble

- **22 octobre 2022-15 mai 2023, « Passé, présent, avenir d'œuvres récupérées en Allemagne en 1945. Les MNR des musées de Strasbourg »** : la M2RS a coopéré avec les commissaires et participé au livret d'exposition ; elle a participé au colloque organisé en marge de l'exposition en juin 2023 par les musées de Strasbourg et l'Université de Strasbourg ; la M2RS a également été sollicitée pour la publication des actes du colloque ;



Affiche de l'exposition « Passé, présent, avenir d'œuvres récupérées en Allemagne en 1945. Les MNR des musées de Strasbourg » au Palais Rohan à Strasbourg, ©musées de Strasbourg

- **15 novembre 2023-31 mars 2024, « Chana Orloff. Sculpter l'époque »**, au musée Zadkine, première rétrospective qui a attiré de nombreux visiteurs ; et **19 novembre 2023-5 janvier 2025, « L'enfant Didi, itinéraire d'une œuvre spoliée de Chana Orloff, 1921-2023 »**, au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ) : la M2RS a été associée aux deux expositions et a contribué à la rédaction des cartels de l'exposition du mahJ. Le podcast consacré à la spoliation de Chana Orloff était accessible dans les deux expositions par un QR code et avec un texte de présentation ;
- **5 juin 2024-6 janvier 2025, « Deux tableaux spoliés [Nature morte au jambon de Floris van Schooten (XVII^e siècle, ex MNR 708) et Mets, fruits et verres sur une table de Peter Binoit (XVII^e siècle, MNR 709)] , donnés par les ayants droit de Mathilde Javal, après leur restitution par l'État »**, au musée du Louvre : la M2RS a été particulièrement impliquée dans la conception de l'exposition (aide à la rédaction des panneaux, notamment sur la recherche de provenance, soutien dans les relations avec la famille, aide aux choix des archives à présenter, etc.) ;
- en préparation, **musée Faure d'Aix-les-Bains**, projet global de rénovation et de refonte du parcours la future exposition : la M2RS est membre du comité scientifique ;
- en préparation, **automne 2027, « Dépossédés »**, au **Musée de l'Orangerie** : la M2RS est membre du comité scientifique.

À L'ÉTRANGER

- **20 août 2021-9 janvier 2022, « Afterlives: Recovering the Lost Stories of Looted Art »,** au Jewish Museum de New York : à la suite du travail mené avec l'ayant droit de Hugo Simon pour la restitution d'un tableau de Max Pechstein, la M2RS a aidé à la préparation de l'exposition, en facilitant le prêt du tableau de Pechstein peu de temps après la restitution et d'un tableau MNR de Fedor Löwenstein ;
- **20 mars 2024-8 septembre 2024, « Die Reise der Bilder, Hitlers Kulturpolitik, Kunsthandel und Einlagerungen in der NS-Zeit im Salzkammergut »,** au Lentos Kunstmuseum de Linz (Autriche) : la M2RS a facilité le prêt de deux oeuvres MNR et a rédigé les notices correspondantes.
- **26 octobre 2024** - pas de date de clôture, l'exposition fera partie de la présentation permanente, « **Courbet, Monet, Renoir... Focus provenance** » inauguré le 26 octobre 2024 au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel, Suisse : la M2RS est conseillère scientifique.

PUBLICATIONS

Les membres de la M2RS participent à des publications scientifiques ou plus grand public sur les mécanismes ou les acteurs de la spoliation, témoignant de la place importante de la M2RS dans le champ de la recherche et des politiques publiques de réparation.

- **Revue Patrimoines de l'INP**, 2020 : article « De la spoliation à la restitution des biens culturels : un service public de la mémoire » ;
- **« Répertoire des acteurs du marché de l'art en France sous l'Occupation »** (RAMA) de l'INHA : plusieurs notices de 2020 à 2022 ;
- **Art Market Dictionary**, (aujourd'hui renommé « *Bloomsbury Art Markets. Protagonists. Networks. Provenances. A Scholarly Hub for Art Trade Research* ») premier ouvrage de référence fournissant des informations complètes sur les galeries d'art commerciales, les marchands, les maisons de vente aux enchères, les foires et les conseillers en Europe, aux États-Unis et au Canada aux XX^e et XXI^e siècles : plusieurs notices en 2020 et 2022 ;
- **Transfer – Zeitschrift für Provenienzforschung und Sammlungsgeschichte**, le journal en ligne de référence sur la recherche de provenance : article sur l'ouvrage de Christel H. Force « *Pioneers of the Global Art Market. Paris-Based Dealer Networks, 1850-1950* », 2023 ;
- **Catalogue raisonné des tapisseries de la catégorie « Objets d'art récupération » (OAR)**, qui désignent au sein de la catégorie générique des MNR, les objets d'art affectés au département des Objets d'art du musée du Louvre ; plusieurs notices ; à paraître.

Annexe 1

Liste des MNR restitués depuis 1950

Œuvres de la « récupération artistique » restituées depuis 1950 (5 décembre 2024)

Restitutions d'œuvres et objets MNR ou équivalent, depuis 1950 (soit après la restitution d'environ 45 000 œuvres et objets d'art par la Commission de récupération artistique entre 1944 et 1950).

Depuis 1950, et au 5 décembre 2024, le nombre de biens MNR restitués s'élève à 179. S'y ajoutent 14 œuvres ramenées d'Allemagne et restituées sans avoir été intégrées dans les inventaires MNR, soit un total de 193 œuvres MNR ou équivalent, restituées depuis 1950.

Le rythme des restitutions a évolué au cours du temps : au nombre de 45 entre 1951 et 1954 (5 ans), elles se limitent à 4 entre 1955 et 1993 (39 ans), puis s'élèvent à 143 depuis 1994 (30 ans).

RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS MNR

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
1			MNR	585	École hollandaise, genre de Rembrandt, <i>Les Songes de Joseph</i>	?
2	16/05/1950		MNR	11	Basaiti, <i>Vierge à l'Enfant avec Saint Jean</i>	Ayants droit Schloss
3	1951		MNR	91	Téniers, <i>Nature morte</i>	Belgique
4			MNR	191	Courbet, <i>Fleurs</i>	Rosenberg
5			MNR	356	École du Rhin, XVI ^e , <i>Evêque</i>	Galerie LoebI
6			MNR	373	École flamande, XVI ^e , <i>La Déposition de Croix</i>	Besson
7			MNR	391	Boys, <i>La Présentation au Temple</i>	Belgique
8	20/06/1951		MNR	420	Rubens attr., <i>Paysage</i>	Ayants droit Schloss
9	1951		MNR	476	De Bray, <i>Le Baptême du Centurion</i>	Belgique
10			MNR	505	Moni, <i>Le Buveur</i>	
11			MNR	548	H.V.S. (?), <i>Le départ pour la chasse</i>	
12	25/10/1951		MNR	726	Hals, <i>Portrait de vieille femme</i>	Ayants droit Schloss
13	1951		MNR	745	École hollandaise ?, XVII ^e , <i>Enfants grillant du poisson</i>	Belgique
14			MNR	812	Coecke, <i>La Sainte famille</i>	
15			MNR	817	De Vos, <i>L'Annonciation</i>	
16	1952		MNR	299	Guardi, <i>La Crucifixion</i>	Ayants droit Leuner
17			MNR	313	Venise, XVIII ^e , <i>Moine en extase</i>	Galerie LoebI
18			MNR	325	Magnasco, <i>Nonnes dentellières</i>	Galerie P. Graupe
19			MNR	346	Breu, <i>Le Couronnement de la Vierge</i>	Galerie LoebI
20			MNR	891	Jeaurat, <i>Rue animée</i>	Ayants droit Rothschild
21	1953		OAR	488	Cartel (horlogerie)	Douanes
22			OAR	489	Cartel (horlogerie)	
23			OAR	490	Pendule	
24			OAR	491	Pendule	
25			OAR	492	Pendule	
26			MNR	909	École française, XIX ^e , <i>Fin du jour</i>	
27			MNR	911	Locatelli, <i>Paysage avec personnages</i>	
28			MNR	918	École du Nord, XV ^e (?), <i>Paysage</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
29	1954		MNR	453	Van Goyen, <i>Paysage</i>	Pays-Bas
30			OAR	552	Tapis d'Orient	Persische Teppich-Gesellschaft (PETAG)
31			OAR	553	Tapis d'Orient	
32			OAR	554	Tapis d'Orient	
33			OAR	555	Tapis d'Orient	
34			OAR	556	Tapis d'Orient	
35			OAR	557	Tapis d'Orient	
36			OAR	558	Tapis d'Orient	
37			OAR	559	Tapis d'Orient	
38			OAR	560	Tapis d'Orient	
39			OAR	561	Tapis d'Orient	
40			OAR	562	Tapis d'Orient	
41			OAR	563	Tapis d'Orient	
42			OAR	564	Tapis d'Orient	
43			OAR	565	Tapis d'Orient	
44			OAR	566	Tapis d'Orient	
45			OAR	567	Tapis d'Orient	
46		OAR	568	Tapis d'Orient		
47	1955		MNR	463	École hollandaise, XVI ^e , <i>Le Changeur</i>	Belgique
48	1957		MNR	239	Gozzoli, <i>Tournoi</i>	RFA
49	1961		MNR	249	Italie, XV ^e , <i>Saint Georges</i>	Ayants droit Jonas
50	1979		RFR	56	Rodin, réduction en bronze, <i>Le Penseur</i>	Ayants droit Fritz Todt
51	1996		REC	163	Lhermitte, <i>Les glaneuses</i>	Ayants droit Levi de Benzion
52	1997		R 1 P		Gleizes, <i>Paysage avec personnages</i>	Ayants droit Kann
53	13/02/1998		R 20 P		Foujita, <i>Deux femmes nues</i>	Ayants droit Schwob d'Héricourt
54	12/03/1998		REC	97	Granet, <i>La mort de Poussin</i>	Ayants droit Kann
55	Juillet 1998		R 1 D		Picabia, <i>Nègre Pie</i>	Ayants droit Bloch
56			R 14 P		Utrillo, <i>La rue du Saint-Cenis à Montmartre</i>	
57	29/04/1999		MNR	214	Monet, <i>Nymphéas</i>	Ayants droit Rosenberg
58	09/07/1999		MNR	277	Moretto, <i>La Visitation</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe
59			MNR	290	Strozzi, <i>La Sainte Famille</i>	
60			MNR	305	Tiepolo, <i>Alexandre et Campaspe chez le peintre Apelle</i>	
61			MNR	798	Magnasco, <i>Joueur de cartes</i>	
62			REC	73	Carriera, <i>Portrait de femme</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
63	22/11/1999		MNR	622	Maître de la Mort de Saint Nicolas de Münster, <i>Le Calvaire</i>	Ayants droit Seligmann
64			OAR	229	Table à écrire marquetée, XVIII ^e	
65	02/12/1999		MNR	853	Maître de l'Annonciation d'Hartford, <i>La Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Bacri
66			OAR	440	Brocard à fils d'or et de soie	
67			OAR	443	Bande de velours	
68			OAR	445	Tissus d'or et de soie	
69	03/12/1999		OAR	51	Tapisserie à feuillage stylisé, fin XV ^e	Ayants droit Seligmann
70			OAR	52	Tapisserie à feuillage stylisé, fin XV ^e	
71			OAR	506	Saint Pierre, vitrail, XVI ^e	
72			OAR	507	Saint Jean Baptiste, vitrail, XVI ^e	
73	02/03/2000		MNR	247	Luca di Tomme, <i>Saint François d'Assise</i>	Ayants droit Seligmann
74			MNR	248	Luca di Tomme, <i>Saint Michel</i>	
75			MNR	937	École de Van Orley, <i>L'Arrestation du Christ</i>	
76	11/10/2000		OAR	516	Vitrail <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
77			OAR	517	Vitrail <i>Un moine</i>	
78			OAR	518	Vitrail <i>Deux têtes de vieillard</i>	
79	11/10/2000		RFR	63	Pigalle, <i>L'Enfant à la cage</i>	Ayants droit Rothschild
80			RFR	64	Pigalle, <i>La Fillette à la pomme et à l'oiseau</i>	
81			RFR	65	Girardon, ap., Buste de Louis XIV en bronze	
82	27/10/2000		OAR	423	Collier en argent	Ayants droit Rothschild
83			OAR	424	Chaîne en argent et bronze	
84			OAR	425	Ceinture en bronze	
85	01/02/2002		MNR	809	Courtois (genre de), <i>Bataille contre les Turcs</i>	Ayants droit Lehmann ou Dreyfus
86			MNR	821	Vernet, <i>Un Port de mer</i>	
87	2003		MNR	320	Lo Scheggia, <i>Jeune homme allongé</i>	Ayants droit Rothschild
88	2003		MNR	842	Vigée LeBrun (d'après), <i>Portrait de l'artiste</i>	Ayants droit Baron Cassel
89			MNR	847	École suisse XIX ^e s., <i>Gorge montagneuse</i>	
90	2003		R 02 P		Léger, <i>La Femme en rouge et vert</i>	Ayants droit Rosenberg
91	2003		R 16 P		Picasso, <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
92	2005		MNR	286	Guardi, <i>Le Grand Canal à Venise</i>	Ayants droit Jaffé
93			MNR	338	Attribué à Romney, <i>Portrait de Mme Beresford</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
94	2005		MNR	633	Cézanne, lithographie aquarellée, <i>Baigneurs</i>	Ayants droit Kann
95	2005		MNR	731	Teniers le Jeune, <i>Prince sur une galère en train d'appareiller</i>	Ayants droit Jaffé
96	2005		R 07 P	R 07 P	Luc Albert Moreau, <i>L'enfant blond</i>	Ayants droit Monteux
97	2005		R 21 P	R 21 P	Mauny, <i>La plage de Trouville</i>	Ayants droit Lange
98	2006		MNR	482	Van Ostade, <i>Intérieur d'auberge</i>	Ayants droit Jaffé
99	2008		AOR	U 45	Reiure persane de hadith	Ayants droit Unger
100	21/11/2008		R 05 P	R 05 P	Matisse, <i>Le mur rose</i>	Ayants droit Fuld
101	19/03/2013		MNR	707	Van Asch, <i>La Halte</i>	Ayants droit Wiener
102			MNR	315	Ricci, <i>Abraham et les anges</i>	
103			MNR	89	Longhi, <i>Portrait d'homme</i>	
104			MNR	945	Fontebasso, <i>Saint François de Paule</i>	
105			MNR	677	Palko, <i>L'apothéose de saint Jean-Népomucène</i>	
106			MNR	796	Gandolfi, <i>Le miracle de saint Eloi</i>	
107			MNR	368	Diziani, <i>Esquisse de plafond</i>	
108	11/03/2014		MNR	410	Momper, <i>Paysage montagneux</i>	Ayants droit Baron Cassel
109			MNR	667	France, XVIII ^e , <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Oppenheimer
110			MNR	808	Lippo Memmi (d'après un artiste proche de), <i>Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Soepkez
111	14/11/2014		MNR	801	Moroni (ap.) <i>Portrait présumé de Jacopo Foscarini</i>	Ayants droit Mayer
112	11/02/2015		MNR	755	Herz, <i>Première communion</i>	Ayants droit Herz
113	09/05/2016	*	REC	133	Degas, <i>Trois danseuses en buste</i> , dessin	Ayants droit Dreyfus
114	27/06/2016	*	REC	132	Degas, <i>Danseuse saluant</i> , dessin	Ayants droit Rothschild
115	28/11/2016		MNR	387	Attr. à l'école de Joos van Cleve, <i>Portrait d'homme</i>	Ayants droit Bromberg
116	13/02/2017	*	OAR	45	Tapiserie bruxelloise, <i>Une soumission de l'Histoire d'Alexandre</i> (atelier Franz Van den Hecke)	Ayants droit Wolf
117		*	OAR	474	Tapiserie Bruxelloise, <i>Diogène dans son tonneau</i> (atelier de Franz Van den Hecke)	
118	13/03/2017	*	REC	68	Attribué à Parmesan, <i>Les noces d'Alexandre et Roxane</i> , dessin	Ayants droit Gentili di Giuseppe
119	13/04/2017		REC	121	Giovanni Battista Tiepolo, <i>Un berger</i> , dessin	Ayants droit Strauss
120	13/02/2018		MNR	386	Attribué à Patinir, <i>Tryptique de la Crucifixion</i>	Ayants droit Bromberg
121	07/03/2018	*	OAR	545	Chaise, XIX ^e	Ayants droit Samama

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
122	20/06/2018	*	REC	7	Anc. attribué à Quentin de La Tour, <i>Portrait d'homme dit Monsieur d'Albepierre</i>	Ayants droit Leonino
123	28/06/2018	*	REC	166	Labille-Guiard, <i>Portrait de M^{me} Pajou</i>	Ayants droit Gunzburg
124	26/07/2018		MNR	1009	Signac, <i>La Corne d'Or</i>	Ayants droit Lévy
125			MNR	1010	Pissarro, <i>Gelée blanche, jeune paysanne faisant du feu</i>	
126	25/04/2019	*	MNR	940	Gerung, <i>La destruction de Troie et le jugement de Paris</i>	Ayants droit Rothschild
127		*	OAR	448	Tapisserie de la Manufacture de Gaspar van Brugger, <i>Le Fauconnier</i>	
128		*	OAR	625	Support de potiche en bois orné de quatre dauphins	
129		*	OAR	628	Socle en marbre blanc	
130		*	OAR	635	Bahut de style Renaissance	
131		*	MNR	115	Anonyme, XVIII ^e , <i>Portrait de jeune fille</i>	
132	04/12/2019	*	MNR	609	Joseph Vernet, <i>Tempête avec naufrage d'un vaisseau</i>	Ayants droit Rothschild
133		*	MNR	610	Joseph Vernet, <i>L'entrée d'un port de mer par temps calme, au coucher du soleil</i>	
134		*	OAR	649	Deux consoles en bois dorée	
135		*	OAR	657	Une console en bois dorée	
136		*	OAR	661	(4 sous-parties) quatre pieds de lit à roulettes	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
137	13/02/2020	*	MCSR	CXL	Pot à lait (Allemagne, XVIII ^e)	Ayants droit Jonquet (Colloredo)
138		*	MCSR	CLIX	Porte huilier sur quatre pieds rocaille	
139		*	MCSR	CLXI	Fourchette à manche de porcelaine (milieu XVIII ^e)	
140		*	MCSR	CLXII	Couteau à manche de porcelaine (milieu XVIII ^e)	
141		*	MCSR	CLXIV	Gobelet (Allemagne, 2 ^e moitié XVIII ^e)	
142		*	MCSR	CLXV	Tasse couverte «à la reine» (vers 1770)	
143		*	MCSR	CLXVI	Tasse et soucoupe (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
144		*	MCSR	CLXVII	Soucoupe (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
145		*	MCSR	CLXVIII	Coupe en porcelaine (milieu XVIII ^e)	
146		*	MCSR	CLXIX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
147		*	MCSR	CLXX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
148		*	MCSR	CLXXI	Théière (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
149		*	MCSR	CLXXII	Écuelle et présentoir (Allemagne, 2 ^e moitié XVIII ^e)	
150		*	MCSR	CLXXVII 1	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
151		*	MCSR	CLXXVII 2	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
152		*	MCSR	CLXXVII 3	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
153		*	MCSR	CLXXVII 4	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
154	29/10/2020	*	MNR	890	D'après Watteau, <i>Concert dans un parc</i>	Ayants droit Stern
155		*	MNR	923	Cornelis Beelt, <i>Intérieur d'écurie</i>	
156		*	MNR	925	Mathys Schoevaerdts, <i>Place avec église, obélisque et passants</i>	
157		*	REC	146	Anonyme, XVIII ^e , <i>Scène dans un parc</i>	
158		*	REC	147	Manière de Fragonard, <i>Scène galante</i>	
159		*	REC	149	Decamps, <i>Deux singes au piano</i>	
160	*	REC	150	Meissonier, <i>Joueurs d'échec</i>		
161	01/07/2021		R 29 P	R 29 P	Pechstein, <i>Nus dans un paysage</i>	Ayants droit Simon
162	22/12/2021	*	REC	95	Georges Michel, <i>Paysage</i>	Ayants droit Levi de Benzion
163		*	REC	99	Paul Delaroche, <i>Portrait de femme</i>	
164		*	REC	115	Auguste Hesse, <i>Portrait de femme</i>	
165		*	REC	117	Jules-Jacques Veyrassat, <i>Marée basse à Grandcamp</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
166	03/02/2022		R 24 P	R 24 P	Maurice Utrillo, <i>Eglise de Pont-Saint-Martin (Loire-Atlantique)</i>	Ayants droit Osusky
167	07/02/2022	*	MNR	32	Anonyme, école italienne XVII ^e , <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Philippon/ Bénard le Pontois
168		*	OAR	64	Tapisserie des Gobelins, XVIII ^e , d'après Bernard van Orley, <i>Tenture des mois de Lucas: le mois d'avril ou le signe du taureau</i>	
169	17/03/2023		MNR	200	Renoir, <i>Marine: Guernesey</i>	Ayants droit Volland
170			MNR	219	Gauguin, <i>Nature morte à la mandoline</i>	
171			REC	57	Cézanne, <i>Sous-bois</i>	
172			REC	162	Renoir, <i>Le jugement de Pâris</i>	
173	18/04/2023		MNR	246	École florentine, XV ^e siècle, <i>Scène de bataille: Siège de Carthage par Scipion Emilien</i>	Ayants droit Saulmann
174			MNR	253	École padouane, XV ^e siècle, <i>Vierge à l'Enfant</i>	
175		*	RFR	41	Entourage de Gil de Siloé (XV ^e siècle), <i>Vierge de Pitié</i>	Ayants droit Fuld
176	19/12/2023	*	MNR	708	Floris van Schooten, <i>Nature morte au jambon</i>	Ayants droit Javal
177		*	MNR	709	Peter Binoit, <i>Mets, fruits et verres sur une table</i>	
178	16/05/2024		MNR	198	Pierre-Auguste Renoir, <i>Cariatides</i>	Ayants droit Schusterman
179			MNR	206	Alfred Sisley, <i>Les Péniches</i>	

RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS MNR DE STATUT EQUIVALENT AUX MNR

	Date	Proactif	Auteur, titre	Bénéficiaires
1	1994	7 des 28 œuvres renvoyées par l'Allemagne, restituées sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR	Corot, <i>Lisère de bois</i>	Ayants droit Raphaël
2			Corot, <i>Paysage</i>	
3			Cross, <i>Étude de paysage avec grand ciel</i>	
4			Cross, <i>Paysage avec étang</i>	
5			Gauguin, <i>Paysage avec falaises</i>	
6			Harpignies, <i>Rivages boisés</i>	
7			Harpignies, <i>Vallée avec cours d'eau</i>	
8	04/07/12	Ensemble confié par un particulier pour restitution (sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR)	Bodmer, <i>Tête de sanglier vue de profil et de face</i>	Ayants droit Bollack
9			Corot (signature), <i>Paysage au coucher du soleil</i>	
10			Courbet (signature), <i>Paysage de montagne</i>	
11			Courbet, <i>Voilier dans la tempête</i>	
12			Hirsch, <i>Jeune garçon tenant un lézard</i>	
13			Hirsch, <i>Pénélope dans son palais</i>	
14	01/07/2021	Objet déposé par le JRSO	Sac à phylactères (téfilines)	Ayants droit Lévi-Valensin

Annexe 2

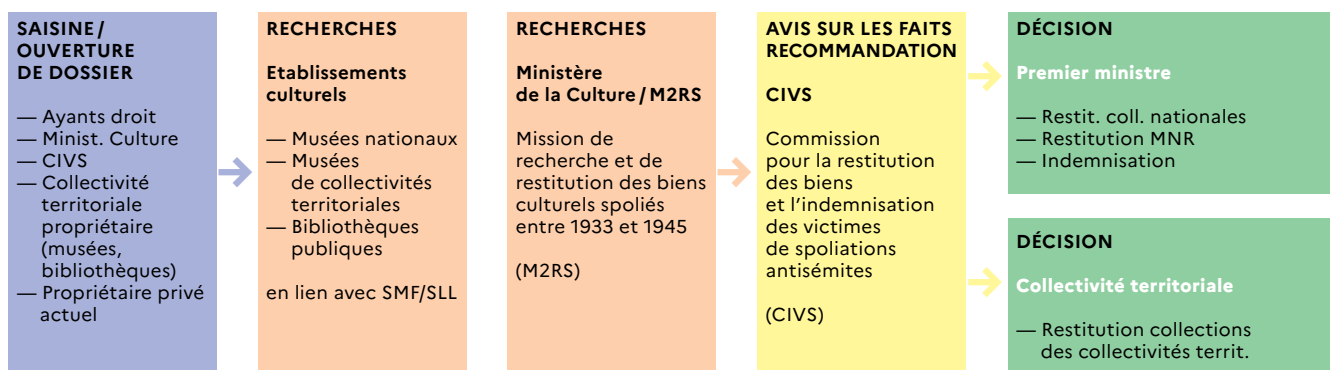
Répartition des MNR par catégories au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, on compte **2030** objets MNR conservés dans les institutions publiques.

- Œuvre assurément spoliée : **83**
- Œuvre probablement spoliée, en l'état des recherches actuelles : **70**
- Œuvre assurément non spoliée : **99**
- Œuvre probablement non spoliée, en l'état des recherches actuelles : **52**
- Œuvre dont l'historique est incomplet entre 1933 et 1945, en l'état des recherches actuelles : **1726**

Annexe 3

Procédure d'examen des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945



DÉLAI (POUR LA RESTITUTION DES ŒUVRES DES COLLECTIONS PUBLIQUES) : 18 MOIS (RENOUVELABLES UNE FOIS)

4 MOIS

Annexe 4

Dossiers ouverts à la CIVS et étudiés par la M2RS depuis la création de la M2RS

Depuis 2019, 147 dossiers concernant des biens culturels ont été ouverts à la CIVS. 100 dossiers ont été traités par la M2RS. 47 sont en cours de recherche à la M2RS au 31 décembre 2024.

Répartition par type de dossiers (par contenu)

Sur ces 147 dossiers :

- 13 dossiers sont des demandes de restitution par des ayants droit d'œuvres MNR ou appartenant aux collections publiques françaises ;
- 3 dossiers comportent une œuvre spoliée relevant des collections publiques identifiée par la M2RS au cours des recherches ;
- 5 dossiers comportent des œuvres identifiées par la M2RS sur le marché de l'art ;
- 5 dossiers comportent des œuvres identifiées par la M2RS dans des institutions étrangères ;
- 10 dossiers ont été ouverts par la M2RS à la suite des recherches proactives sur les MNR ;
- 8 dossiers ont été ouverts par la M2RS à la suite des recherches proactives sur des livres ;
- 103 dossiers ne comportent aucune œuvre MNR ni aucune œuvre des collections publiques, et ne portent que sur des œuvres spoliées non localisées qui donneront probablement lieu à indemnisation.

Annexe 5

Membres de la M2RS, chercheurs indépendants, stagiaires

Membres et anciens membres de la M2RS, chercheurs indépendants et stagiaires ayant travaillé ou travaillant actuellement pour la M2RS

Membres de la M2RS au 1^{er} janvier 2025

Muriel de Bastier
Gitta Ho
Frederike Mulot
Isabelle Rouge-Ducos
Elsa Vernier-Lopin
David Zivie

Anciens membres de la M2RS

Thierry Bajou
Alain Chartrain
Françoise Gaborit
Alain Prévét

Chercheurs indépendants

Clémence Becquet
Simon Cau
Camille Freyermuth
Selena Gisca
Simon Labussière
Aline Le Visage
Louise Madinier
Axelle Malavieille
Camille Noé Marcoux
Anna Messner
Andreas Narzt
Nathalie Neumann
Sophie Raobeharilala

Stagiaires

Noémi Augu
Cathie Aumailley
Nathalie Cau
Magali Coudert
Selena Gisca
Liora Khayat
Louise Madinier
Isabelle Scappazzoni

Annexe 6

Séances du séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945) Conséquences, mémoires et traces de la spoliation »

Depuis 2019, l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS) et l'Institut national du patrimoine (INP), organisent le séminaire intitulé « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945), conséquences, mémoires et traces de la spoliation », qui se tient à l'auditorium de l'INHA. Toutes les séances sont accessibles sur Youtube.

Programme :

2019

1. 31 janvier : « Vue de l'intérieur d'un atelier de recherche de provenance – Enquête sur l'origine d'un tableau de la collection Gurlitt », Ines Rotermund-Reynard, INHA
2. 21 février : « L'histoire du tableau *Nus dans un paysage* de Max Pechstein (1912) », avec Rafael Cardoso, écrivain, historien de l'art, arrière-petit-fils de Hugo et Gertrud Simon, et Didier Schulmann, musée national d'art moderne, bibliothèque Kandinsky, Centre Pompidou
3. 11 avril : « La recherche de provenance comme sujet d'exposition : un tableau spolié dans les collections de la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe », Tessa Rosebrock, conservatrice à la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe
4. 23 mai : « Retracer l'histoire des objets : La collection Gurlitt au musée des Beaux-Arts de Berne », avec Nikola Doll, responsable de la recherche de provenance au musée des Beaux-Arts de Berne, Suisse
5. 26 juin : « Recherche de provenance dans les musées américains : transparence et accessibilité, l'exemple du Metropolitan Museum of Art », avec Christel H. Force, conservatrice
6. 15 septembre : « Fritz Mannheimer : un collectionneur passionné », avec Mara Lagerweij, Rijksmuseum, Amsterdam
7. 17 octobre : « Décryptage du Jeu de Paume à travers les archives françaises, allemandes et américaines », avec Marc J. Masurovsky, HARP, Washington

8. 6 novembre : «La recherche de provenance en Allemagne, un pays fédéral», avec Nathalie Neumann, Office d'administration fédérale-Administration d'œuvres d'art, Berlin
9. 19 décembre : «Recherche des biens spoliés en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale. Deux exemples pratiques», avec Bard Eeman, Cellule des biens spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale en Belgique, ministère des Affaires économiques

2020

10. 9 janvier : «La situation en Autriche ou l'art (im-)possible de la restitution», avec Arno Gisinger, photographe, et Pia Schölnberger, commission pour la recherche de provenance en Autriche, Vienne
11. 16 février «L'objet et l'effet de la restitution», avec Viviane Dreyfus, fille de Maurice René Dreyfus, et Danièle Cohn, professeur émérite, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
12. 5 mars : «La galerie Cassirer et l'exil entre Berlin, Amsterdam et Londres – Vente forcée ou sauvetage de l'œuvre «dégénérée», avec Walter et Christina Feilchenfeldt, respectivement marchand et historienne de l'art
13. 15 octobre : «Les musées face à l'histoire. Comment montrer la spoliation et la restitution», avec Sébastien Allard, conservateur général du patrimoine et directeur du département des peintures du musée du Louvre, et Mathias Listl, conservateur de la Kunsthalle de Mannheim
14. 8 décembre : «Vendre et acheter de l'art. La notion de consentement saisie par le droit», avec Xavier Perrot, historien du droit et des institutions, professeur à l'université de Limoges, et Marc-André Renold, avocat au Barreau de Genève et professeur de droit à l'université de Genève (en visioconférence)

2021

15. 20 janvier : «Au-delà des œuvres d'art. Traces et mémoire des spoliations des livres et des objets et mobiliers ordinaires», avec Sarah Gensburger, historienne, sociologue, chargée de recherche au CNRS, directrice adjointe de l'Institut des sciences sociales du politique, université Paris Nanterre-ENS Paris-Saclay, et Benjamin Guichard, conservateur des bibliothèques, directeur scientifique de la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (en visioconférence)
16. 11 février : «Le récit de la recherche : l'apparition et la construction de la mémoire», avec Pauline Baer de Pérignon, arrière-petite-fille de Jules Strauss, autrice de *La Collection disparue* (en visioconférence)
17. 12 mars : «La spoliation des biens culturels : quelle juste place dans l'histoire et la mémoire de la Shoah ?», avec Annette Wiewiorka, historienne, CNRS, et Didier Schulmann, conservateur du patrimoine, musée national d'art moderne, bibliothèque Kandinsky, Centre Pompidou (en visioconférence)
18. 15 avril : «Bibliothèque et Archives nationales en France sous l'Occupation : un itinéraire comparé», avec Anne Leblay-Kinoshita, conservatrice du patrimoine, Bibliothèque nationale de France, et Yann Potin, archiviste, historien, Archives nationales et université Paris-Nord (en visioconférence)

19. 12 mai : « «Kunstschutz» et marché de l'art en France occupée », avec Christina Kott, germaniste et historienne, université Panthéon-Assas Paris 2 (en visioconférence)
20. 14 octobre : « Les musées pendant la guerre : entre enrichissement des collections, sauvegarde du patrimoine français et opportunisme ? », avec Elizabeth Campbell, professeur à l'université de Denver, Colorado
21. 10 novembre : « La loi normale des erreurs », avec Raphaël Denis, artiste-plasticien
22. 9 décembre : « La restitution des biens culturels en France, de 1944 aux années 1990 : entre politique publique, demande sociale et rapport au passé », avec Claire Andrieu, historienne, Sciences Po Paris, et Simon Perego, historien, Institut national des langues et civilisations orientales

2022

23. 9 février : « Avant la guerre : «l'autre Allemagne» en France (1933-1940) » : avec Cécile Bargues, historienne de l'art, INHA, et Ines Rotermund-Reynard, historienne de l'art et cheffe du projet Répertoire des acteurs du marché de l'art en France pendant l'Occupation à l'INHA
24. 16 mars : « Spoliations d'œuvres d'art et enjeux financiers et économiques pendant l'Occupation », avec Arnaud Manas, Banque de France
25. 20 mai : « La famille après la spoliation : mémoire et identité », avec Marion Bursaux-Mérel, arrière-petite-nièce de Mathilde Javal
26. 9 juin : « Arts et politiques. Le marché de l'art entre France et Allemagne de l'Entre-deux-guerres à la Libération », avec Hélène Ivanoff, Centre Georg Simmel, CNRS/EHESS, et Denise Vernerey-Laplace, Centre Georg Simmel CNRS/EHESS
27. 13 octobre : « Après la recherche – L'action de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations », avec Michel Jeannoutot, président de la CIVS, et Jérôme Bénézech, directeur
28. 15 décembre : « De Varsovie aux archives fédérales allemandes : la destinée d'un film spolié : *Europa* de Franciszka et Stefan Themerson », avec Jasia Reichardt, critique d'art, commissaire d'exposition, nièce de Franciszka et Stefan Themerson, et Klaudia Podsiadlo, historienne de l'art, fondatrice de Common Room

2023

29. 25 janvier : « Artistes dépossédés, artistes oubliés : des ateliers pillés pendant l'Occupation », avec Sylvie Harburger, autrice et fille de l'artiste Francis Harburger, et Sophie Juliard, doctorante, travaillant sur le pillage des ateliers d'artistes pendant l'Occupation
30. 15 février : « Spoliation, recherche et littérature : *La Part des cendres* d'Emmanuelle Favier », avec Emmanuelle Favier, romancière et poétesse
31. 19 avril : « Le procès Paul Rosenberg contre Emil Bührle, Suisse 1946-1951 », avec Jean-Marc Dreyfus, professeur à l'université de Manchester

32. 24 mai : « Les acquisitions sous séquestre de musées nationaux durant l'Occupation : les collections du château de Versailles à la lumière des sources (1940-1949) », avec Claire Bonnotte Khelil, collaboratrice scientifique au musée national des châteaux de Versailles et de Trianon
33. 21 juin : « L'hôtel Drouot et le rôle du commissaire-priseur pendant l'Occupation », avec Dominique Ribeyre, commissaire-priseur, et Isabelle Rouge-Ducos, archiviste paléographe, docteur en histoire de l'art et conservatrice en chef du patrimoine
34. 20 septembre : « Un nouveau regard sur les sources d'archives », avec Delphine Desveaux, directrice des collections Roger-Viollet/Bibliothèque historique de la ville de Paris
35. 22 novembre : « La recherche de provenance en Suisse : le Kunsthaus de Zurich et la Collection Bührle », avec Iris Bruderer-Oswald, historienne de l'art, auteure d'une biographie de Wilhelm Wartmann, et Matthieu Leimgruber, professeur associé d'histoire moderne et suisse au département d'histoire, Centre de recherche en histoire sociale et économique (CRHS), université de Zurich, auteur d'une étude sur Emil Bührle
36. 13 décembre : « Retour sur le répertoire des acteurs du marché de l'art en la France sous l'Occupation, 1940-1945 (RAMA) », avec Ines Rotermund-Reynard, INHA, Cécile Bargues, INHA, Camille Freyermuth INHA, David Zivie, Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, ministère de la Culture, et plusieurs auteurs de notices de RAMA

2024

37. 24 janvier : « Un nouveau regard sur les sources d'archives », avec Vincent Tuchais, archiviste aux Archives de Paris
38. 28 février : « Le musée disparu, trente ans après : retour sur le chemin parcouru » avec Hector Feliciano, journaliste, chercheur et auteur du *Musée disparu*, et Didier Schulmann, conservateur du patrimoine
39. 25 mars : « Breslauer, deux familles berlinoises : parcours, spoliation, survivance » avec Félix de Marez Oyens, ancien directeur de Christie's International, expert en livres anciens, président de la Fondation B.H. Breslauer et ayant droit de la famille Saulmann
40. 24 avril : « Le projet ProvEnhance », avec Fenya Almstadt, Musées royaux des beaux-arts de Belgique-MRBAB, université libre de Bruxelles, Technische Universität de Berlin, Éléa De Winter, université libre de Bruxelles, et Alexandre Leroux, MRBAB
41. 25 septembre : « René Gimpel : histoire d'une spoliation », avec Claire Gimpel-Touchard, petite-fille de René Gimpel
42. 10 octobre : « Otto Freundlich, « dégénéré », spolié, assassiné, 1933-1943 », avec Annette Becker, historienne, autrice de *Des Juifs trahis par leur France*
43. 21 novembre : « Un très large patrimoine spolié : la Möbel-Aktion », avec Margaux Dumas, docteure en histoire, post-doctorante au Labex « Les passés dans le présent »

Illustrations des chapitres

Couverture

En haut à gauche : Chana Orloff

©Ateliers-musée Chana Orloff

En bas à gauche : *Mets, fruits et verres sur une table*, Peter Binoit, anciennement MNR 709, restitué aux ayants droit de Mathilde Javal et de Maria Ellissen, épouse Javal, le 19 décembre 2023

©Paris, musée du Louvre; département des Peintures

En haut à droite : *Composition*, Fédor Löwenstein, anciennement R 28 P, restitution en cours aux ayants droit de Fédor Löwenstein

©Centre Pompidou, MNAM-CCI/Bertrand Prévost/Dist. RMN-GP

En bas à droite : Grégoire Schusterman à Deauville, années 1950 ou 1960

©ayants droit Schusterman

Page 6

À gauche : *Cariatides*, Pierre-Auguste Renoir, anciennement MNR 198,

restitué le 16 mai 2024 aux ayants droit de Grégoire Schusterman

©Ville de Cagnes, Service de la Communication

En haut à droite : Détail de l'ex-libris d'August Mayer, *Vittore Carpaccio : la vie et l'oeuvre du peintre*, Gustav Ludwig et Pompeo Molmenti (BnF) `

©M2RS

Au milieu à droite : *Vierge de piété*, entourage de Gil de Siloé, anciennement

RFR 41, restitué le 18 avril 2023 aux ayants droit de Harry Fuld junior

©Musée du Louvre, département des Sculptures, Philibert Pierre

En bas à droite : *Deux singes au piano*, Alexandre-Gabriel Decamps,

anciennement REC 149, restitué aux ayants droit de Marguerite Stern

le 29 octobre 2020

©Musée du Louvre, département des Arts graphiques, Urtado Michel

Page 10

En haut à gauche : *L'Odorat*, Manufacture royale de Mortlake – Angleterre, accord

amiable entre la Ville de Brive et les ayants droit Drey en décembre 2020

©musée Labenche

Au milieu à gauche : Georges Lévi-Valensin

©ayants droit Georges Lévi-Valensin

En bas à gauche : *Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipion Émilien*,

Bernardo di Stefano Rosselli, anciennement MNR 246, restitué le 18 avril 2023

aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann

©Angers, musées.

En haut à droite : Štefan Osuský dans l'ambassade tchèque à Paris, 1939

©Nationaal Archief

En bas à droite : *Le Père*, Marc Chagall, restitué le 1^{er} avril 2022

aux ayants-droit de David Cender

©Musée d'art et d'histoire du Judaïsme

Page 26

En haut à gauche : Chana Orloff sculptant *le Buste de femme*, 1930

©Ateliers-musée Chana Orloff

En haut à droite : Agathe Saulmann devant son avion à Erlenhof, circa 1930

©domaine public

En bas : Ludwig Stern, Siegfried Drey, Franz Drey, Paul Drey, Adolf Stern

©ayants droit des associés de la maison d'art A. S. Drey

Page 34

En haut à gauche : *Bateaux sur une mer agitée près d'une côte rocheuse*,

école néerlandaise du XVII^e siècle, anciennement MNR 645, restitution en cours aux ayants droit de Abraham et Minna Bargeboer

©Musée de Dieppe, Bertrand Legros

En bas à gauche : *Portrait de femme*, école italienne du XVII^e siècle, anciennement

MNR 32, restitué le 7 février 2022 aux ayants droit de Gabrielle Philippson,

veuve Bénard le Pontois

©Paris, musée du Louvre, département des Peintures

En haut à droite : Moïse Levi de Benzion, in *Annuaire des juifs d'Égypte*

et du Proche Orient, Société des Éditions Historiques Juives d'Égypte, 1943, p. 304

Au milieu à droite : Aloisa Mayer

©ayants droit Mayer

En bas à droite : Louis Adolphe Javal

©Mémorial de la Shoah

Page 46

En haut : Revers du *Nature morte au jambon* de Floris van Schooten,

anciennement MNR 708, restitué aux ayants droit de Mathilde Javal

et de Maria Ellissen, épouse Javal, le 19 décembre 2023

©M2RS

Au milieu à gauche : Étiquette n° 5118, au revers de la *Tasse mignonnette litron*,

d'après Höchst, anciennement MCSR CLXIX, restitué aux ayants droit de Lucy

Jonquet le 13 février 2020

©M2RS

En bas à gauche : Étiquette J.R 5 et cachet avec aigle impérial et inscription :

«(...)me Feldpolizei/Gruppe 540», au revers de l'*Église de Pont-Saint-Martin*

de Maurice Utrillo, anciennement R 24 P, restitué aux ayants droit de Štefan Osuský

le 3 février 2022

©M2RS

Au milieu à droite : Étiquette « Louvre Utrillo Sannois », au revers de *Carrefour*

à Sannois de Maurice Utrillo, restitué aux ayants droit de Georges Bernheim

le 19 mai 2022

©M2RS

En bas à droite : Tampon de la deuxième division blindée (2^e DB) Leclerc

sur le livre de Gustave Ludwig et Pompeo Molmenti, *Vittore Carpaccio : la vie*

et l'oeuvre du peintre (BnF), spolié à August Liebmann Mayer

©M2RS

Page 56

En haut à gauche : *Vierge à l'Enfant*, école italienne (Padoue) du XV^e siècle,

anciennement MNR 253, restitué le 18 avril 2023 aux ayants droit d'Ernst

et Agathe Saulmann

©Amiens, musée de Picardie, Leullier Irwin

En bas à gauche : *Rosiers sous les arbres*, Gustav Klimt

©Musée d'Orsay, Dist. RMN-Grand Palais / Patrice Schmidt

En haut à droite : Harry Fuld senior, in : *Harry Fuld, Eine Lebenskizze*

de Dr. Leo Parth

Au milieu à droite : *Sac à phylactères* restitué aux ayants droit d'Élie-Léon

et Georges Lévi-Valensin le 1^{er} juillet 2021

©MAHJ/Christophe Fouin, 2020

En bas à droite : *Nus dans un paysage*, Max Pechstein, anciennement R 29 P,

restitué aux ayants droit d'Hugo Simon le 1^{er} juillet 2021

©2020 Musée de Nancy



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*